

## RAPPORT D'ETUDE

### Evaluation des besoins en matière de places d'accueil des enfants à Lausanne à 5 et 10 ans

Etude menée sur mandat du  
Service de la petite enfance  
de la Ville de Lausanne

version finale, mars 2021

Solange Gaillard  
Abram Pointet

## Mandant

Service de la petite enfance de la Ville de Lausanne

## Comité de pilotage

M. David Payot, Municipal, Ville de Lausanne

M. Jean-Claude Seiler, Chef du Service d'accueil de jour de l'enfance, Ville de Lausanne (jusqu'en décembre 2020)

Mme Myriam Romano-Malagrifa, Cheffe du Service de la petite enfance, Ville de Lausanne (dès décembre 2020)

Mme Barbara de Kerchove, Chef du Service des écoles, Ville de Lausanne

Mme Claude Thüler, Cheffe du secteur préscolaire, Ville de Lausanne

Mme Chantal Isenring, Cheffe du secteur parascolaire, Ville de Lausanne

Mme Valérie Denisart, Adjointe cheffe du secteur préscolaire, Ville de Lausanne

Mme Muriel Débaz, Responsable du Bureau d'Information aux Parents, Ville de Lausanne

M. Yves Cochard, Adjoint administratif au Service de la petite enfance, Ville de Lausanne

Mme Claudia Mühlebach, Cheffe de projets, Service de la petite enfance, Ville de Lausanne

## Analyse et rédaction

Abram Pointet & Solange Gaillard, MICROGIS

MICROGIS

Case postale 60

Rue des Jordils 40

1025 St-Sulpice

021 691 7717

[www.microgis.ch](http://www.microgis.ch)

Mars 2021

# TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	2
Cadre et objectif du mandat.....	2
Eléments méthodologiques.....	2
Découpage géographique.....	3
VISION DES ACTEURS.....	4
Objectif et démarche.....	4
Une appropriation toujours plus grande par les familles.....	4
Un rôle d'accompagnement.....	4
Vers l'universalité, une question d'accessibilité.....	4
En conclusion.....	5
ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE.....	6
Structure par âge des enfants.....	6
Répartition par âge des enfants.....	6
Croissance intrinsèque des groupes d'âges.....	7
Migration au sein des groupes d'âges.....	7
Répartition géographique des enfants.....	8
Description de l'offre actuelle.....	11
Diagnostic du recours actuel.....	15
ETUDE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA DEMANDE.....	17
Méthodologie.....	17
Recours à l'accueil de jour pour un motif de conciliation.....	18
Recours à l'accueil de jour pour un motif de socialisation.....	18
En conclusion.....	19
MODELISATION DE LA DEMANDE ACTUELLE.....	20
Modélisation de la demande actuelle.....	20
La demande liée à la conciliation vie privée - vie professionnelle.....	20
Le demande pour sa part institutionnelle.....	22
La prise en compte de taux d'activité variables.....	22
La considération du sous-emploi.....	25
La demande associée à la socialisation et à la prévention.....	26
La demande liée à d'autres motifs.....	26
En conclusion.....	27
MODELISATION DE LA DEMANDE FUTURE.....	28
Les effets de l'évolution démographique.....	28
Les effets de l'évolution des taux d'activité.....	28
CONCLUSION.....	29

# INTRODUCTION

## Cadre et objectif du mandat

Le postulat « Objectif 100% » établi en janvier 2019, a pour but de permettre à tous les parents qui le souhaiteraient d'obtenir une place en accueil de jour pour leurs enfants, quelle que soit leur situation professionnelle. Il est dès lors demandé à la Municipalité de Lausanne d'établir un plan de développement pluriannuel afin d'étudier les conséquences d'une telle politique.

Le Service d'accueil de jour de l'enfance a mandaté la société MICROGIS avec pour mission d'évaluer les besoins en matière d'accueil, de vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande et, le cas échéant, d'apporter les orientations de développement de l'offre sur l'ensemble du territoire lausannois et sa répartition dans les quartiers. Le présent rapport porte sur les contours et les résultats de cette étude laquelle porte tant sur le préscolaire, visés par le postulat mentionné, que sur le parascolaire.

## Eléments méthodologiques

La présente étude se compose de deux volets, un volet qualitatif avec un compte-rendu des entretiens avec différents acteurs et un volet quantitatif visant à caractériser l'offre actuelle et modéliser la demande actuelle et future au sein des structures publiques.

La partie quantitative puise ses informations dans plusieurs sources : des données sur l'accueil de jour du réseau-L (contrats entre 2010-2020, places disponibles par institution, liste d'attente) ainsi que des données statistiques sur la population, en particulier le recensement de la population et le relevé structurel de l'Office Fédéral de la Statistique (OFS). Annuellement, ces jeux de données fournissent, respectivement de manière exhaustive et par échantillonnage, des informations localisées sur la population, les ménages, les familles, le logement, le travail, la pendularité, la formation, la langue et la religion. La réponse à ce recensement est obligatoire et couvre 8'000 enfants lausannois de moins de 12 ans pour la période 2014-2018, soit 49% de la population concernée, avec une marge d'erreur de 1% et un niveau de confiance de 95%.

## Indicateurs de mesure de la demande et de l'offre en matière d'accueil

Il est utile de rappeler ici la définition des différents indicateurs qui permettent de mesurer à la fois le niveau de la demande et celui de l'offre dans le but de contextualiser l'apport de ce complément d'étude.

Premièrement, deux indicateurs se concentrent sur la population touchée par l'accueil de jour, à savoir le nombre d'enfants impliqués indépendamment de l'importance hebdomadaire de leur demande.

*Taux de besoin* ce taux correspond à la proportion d'enfants demandeurs d'une solution de garde pour un motif de conciliation par rapport au nombre total d'enfants du même âge dans la population.

*Taux de recours* ce taux correspond à la proportion d'enfants accueillis rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population.

Deuxièmement, plusieurs indicateurs ont pour objectif d'évaluer le dimensionnement du dispositif actuel ou nécessaire au travers de la notion de taux de couverture.

*Taux de couverture* de manière générale, ce taux correspond au nombre de places à plein temps rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population.

Celui-ci est déclinée en plusieurs variantes selon l'état auquel elle fait référence.

*Tx de couv. actuel* de manière spécifique, le taux de couverture actuel correspond au nombre de places à plein temps actuellement offertes par les structures rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population. Ce taux de couverture est une mesure du niveau de l'offre.

**Tx de couv. exprimé** de manière spécifique, le taux de couverture exprimé correspond au nombre de places à plein temps actuellement consommées additionné du nombre de places à plein temps en liste d'attente rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population. Ce taux de couverture est une mesure du niveau de la demande exprimée par les familles.

**Tx de couv. idéal** de manière spécifique, le taux de couverture idéal correspond au nombre de places à plein temps nécessaires pour couvrir à l'idéal le besoin associé à la conciliation rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population. Ce taux de couverture est une mesure du niveau de la demande pressentie tenant compte des taux d'activité des parents.

Finalement, la notion de niveau atteint de satisfaction de la demande est mesurée par un indicateur complémentaire.

**Taux de satisfaction** ce taux de satisfaction, sous-entendu de la demande, correspond au rapport entre le taux de couverture actuel et le taux de couverture idéal, autrement dit au nombre de places à plein temps offertes rapporté à la demande modélisée d'enfants en équivalents plein temps.

Dès lors que le taux de couverture exprimé est le rapport entre la demande exprimée (demande exprimée couverte + demande exprimée en attente) et le nombre total d'enfants d'âge correspondant au sein de la population, sa détermination implique que les composantes suivantes soient mesurées sur la base des données disponibles.

- La **demande couverte** qui correspond au nombre de places équivalentes à la somme des besoins couverts par les contrats en vigueur pour les enfants lausannois (sont écartés du calcul les contrats Hors-Lausanne) accueillis dans les structures du réseau. Dans le cas de la demande couverte, l'attribution des enfants dans les groupes d'âges se base sur les contrats ;
- La **demande en attente** qui correspond au nombre de places équivalentes à la somme des besoins exprimés par les familles et encore en attente, que ces besoins touchent des enfants déjà inscrits ou non. Sa détermination repose sur la prise en compte uniquement des cas pour lesquels la date d'entrée désirée est dépassée. De plus, si un enfant est déjà sous contrat mais se trouve encore sur liste d'attente pour un complément celui-ci est pris en considération. Dans le cas de la demande en attente, l'attribution des enfants dans les groupes d'âges se base sur l'âge de l'enfant ;
- Le **nombre total d'enfants** lausannois d'âge correspondant pour la période correspondante.

## Découpage géographique

Afin de permettre une analyse plus locale de l'offre et la demande, un découpage de Lausanne en 84 secteurs statistiques, et regroupé en 18 quartiers a été utilisé. Un de ces quartiers, composé de 3 secteurs, regroupe en fait les zones foraines, que nous avons écarté de la carte ci-contre.

Carte des secteurs statistiques, regroupés en quartiers à l'exception des secteurs des zones foraines



Ce découpage en quartiers et secteurs a été conçu dans l'optique d'obtenir des régions aussi homogènes que possible au niveau des caractéristiques socio-économiques.

# VISION DES ACTEURS

## Objectif et démarche

L'objectif de ces entretiens était de faire ressortir les perceptions du rôle de l'accueil de jour pour l'enfant, pour les familles et pour la ville. Dans le même temps, une attention particulière était portée sur la vision des personnes interrogées sur les tendances d'évolution perçues, les enjeux de développement auxquels l'accueil de jour fait face en termes de changements, de réorientations et de contraintes. En toile de fond de ces entretiens se tenait toujours la recherche du sens à donner à la notion d'universalité de l'accès à l'accueil de jour, universalité véhiculée par le postulat "Objectif 100%".

Le diagnostic qualitatif pour la Ville de Lausanne repose sur une série d'entretiens menés avec plusieurs personnes actrices de la thématique de l'accueil de jour au sens large. Les secteurs intégrés à la démarche sont aussi divers que l'accueil préscolaire, l'accueil parascolaire, l'accueil en milieu familial, le secteur vacances ou encore les devoirs accompagnés. La liste complète des personnes impliquées est rapportée à l'annexe 1.

## Une appropriation toujours plus grande par les familles

En préambule, plusieurs acteurs de l'accueil constatent que le contexte de l'accueil de jour évolue progressivement et naturellement vers une notion d'universalité. Est entendu par-là que le regard des parents vis-à-vis de l'accueil de jour a évolué d'une acceptation vers une appropriation de l'accueil par les familles. Cette évolution trouve sa concrétisation par l'intégration toujours plus prégnante de l'accueil de jour dans la vie des familles. Ceci a pour premier effet de renforcer le partenariat famille-institution. Cela s'accompagne par l'implication plus soutenue des familles vis-à-vis de l'accueil, lesquelles se sentent légitimées pour porter un regard attentif sur la prestation ; regard qui peut se traduire en revendications.

## Un rôle d'accompagnement

Le rôle de conciliation au motif de permettre aux parents de concilier leur vie privée avec leur activité professionnelle est souvent mis au premier rang par la place qui est donnée à la conciliation dans les considérations actuelles de l'accueil de jour. Au-delà de cette vision du rôle à travers le motif de garde, plusieurs personnes ont relevé un rôle de transition pour l'enfant et les familles entre une réalité multiple du cercle familial et le cadre normé de l'école. Autrement dit, l'accueil de jour permet de considérer, du moins en partie, cette diversité des situations en multipliant les formes d'accès à l'accueil pour accompagner les enfants vers l'entrée à l'école.

## Vers l'universalité, une question d'accessibilité

Sur la question de l'universalité de l'accueil de jour, la notion aux multiples facettes qu'est l'accessibilité à la prestation apparaît centrale : accessibilité à quoi, pour qui, pour quels motifs, sous quelles conditions ou dans quelle temporalité.

L'accessibilité au plus grand nombre est souvent mise en évidence, laquelle passe par une intégration aussi large que possible de la diversité des familles. Cette diversité est le produit de valeurs, de cultures, d'attentes ou encore de réalités quotidiennes et économiques variables. La prise en compte de cette diversité implique d'élargir l'éventail des formes d'accueil pour offrir une opportunité aux familles d'entrer dans le système de

l'accueil. Plusieurs initiatives vont dans ce sens avec pour objectif de rapprocher l'institution des familles qui en sont culturellement ou socialement éloignées.

L'accessibilité sans condition de motif à l'origine du besoin d'accueil est largement citée comme élément central de l'universalité. Ceci passe par une légitimité plus large de la demande se détachant de la pure conciliation qui redonne aux familles la responsabilité de ce qui est souhaitable en matière de temps de garde. L'ouverture à d'autres motifs de garde que ce qui est pratiqué à ce jour implique d'augmenter la capacité des structures d'accueil. Le cadre horaire (plages d'arrivées et de départ dans la journée) est à ce jour guidé voire justifié par les contraintes horaires liées aux activités des parents. L'ouverture de l'accueil de jour à d'autres motifs, par nature plus volatiles, peut avoir pour effet de remettre en question ce cadre pour répondre à des besoins de début et de fin de prise en charge aléatoires entre les familles et variables dans le temps. Ceci soulève la question de la gestion de cette variabilité et de l'optimisation des infrastructures qu'il est possible d'en attendre.

Une autre facette de l'accessibilité correspond à la forme contraignante que peut prendre l'accueil de jour du point de vue administratif et ainsi constituer un frein à l'adhésion par certaines familles. Ceci rejoint en un sens l'accessibilité au plus grand nombre détaillée précédemment mais sous sa dimension administrative. Tendre vers une accessibilité simplifiée ou fluidifiée implique d'élargir les formes de contrats avec les familles pour lesquelles les procédures administratives, la lisibilité des prix voire les prix des prestations eux-mêmes, la rigidité perçue de l'engagement ou encore les fréquences demandées aux familles constituent un écueil.

Finalement une dimension complémentaire de l'accessibilité mentionnée pour tendre vers l'universalité de la prestation concerne le temps d'attente nécessaire avant de pouvoir accéder à la prestation. L'universalité prône pour une accessibilité accélérée aux prestations en limitant les temps d'attente. A l'extrême, répondre à une telle contrainte implique de la part de l'institution qu'elle puisse s'adapter de manière réactive à une demande élastique et volatile ce qui a une incidence directe sur la mise en réserve de locaux et de personnel.

En complément à ces diverses facettes de l'accessibilité dans une perspective d'universalité, les personnes interrogées soulèvent le besoin pour l'institution de toutefois garder la main sur ce qui fait le cadre que ce soit en termes de qualité de la prestation, de forme que celle-ci peut prendre, de responsabilité ou encore d'attribution d'un lieu d'accueil.

A ce jour, les principaux enjeux liés au développement de l'accueil de jour identifiés sont doubles. Il apparaît important d'une part de maintenir et d'assurer sur la durée le potentiel d'accueil actuel dans un contexte d'évolution du cadre réglementaire (règlements cantonaux sur l'accueil de jour) et de son application. Ceci fait notamment face à la potentielle limitation voire disqualification de places existantes du fait de l'évolution du cadre réglementaire. D'autre part, il est nécessaire d'ouvrir de nouvelles structures pour pallier le manque de places actuels et anticiper l'évolution des besoins (évolution démographique, démocratisation de l'accueil de jour et ouverture potentielle à d'autres motifs). Ceci doit prendre place dans un contexte urbain dense et de réglementation stricte limitant d'autant les opportunités qui peuvent être considérées. A cela s'ajoute un phénomène ressenti de rigidification du cadre réglementaire qui a pour effet de ralentir encore les procédures de développement de l'offre et limite les opportunités de valoriser l'existant.

## En conclusion

L'universalité est perçue comme souhaitable voire souhaitée par la majorité des personnes interrogées en ce sens qu'elle doit permettre d'ouvrir l'accueil à une diversité de familles le plus large possible et pour une plus grande légitimité des motifs de demandes par des formes de structures ou de prestations plus variées et des contrats plus divers.

Dans le même temps, il est relevé que l'ouverture vers plus d'universalité de la prestation va affronter un principe de réalité qu'impose le contexte difficile de développement actuel dans lequel le fait de trouver une opportunité et de la mener à bien dans des temps raisonnables constituent des contraintes majeures.

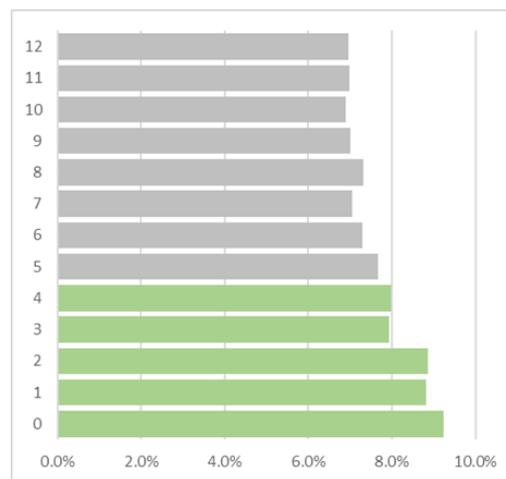
## ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

Cette section a pour but de présenter la situation actuelle au niveau de la répartition spatiale des enfants, de l'offre et du recours actuel. Il est important à ce stade de rappeler que les structures d'accueil de jour sont séparées en groupe d'âge (nursery, trotteurs, moyens, écoliers 1-2P, écoliers 3-8P). Chacun de ces groupes fait référence à des tranches d'âge variables (voir point spécifique ci-dessous) et appelle des spécificités propres, notamment en ce qui concerne le nombre d'enfants par éducateur. Cette section adopte le parti pris de présenter la situation pour ces différents groupes d'âge considérés séparément.

### Structure par âge des enfants

La population d'enfants concernés par l'accueil de jour à Lausanne présente une structure par âge particulière caractérisée par une base évasée. La représentation des effectifs par âge unitaire dans le graphique ci-contre met en évidence une présence soutenue d'enfants en bas âge, laquelle tend à faiblir l'âge des enfants avançant. Cette décroissance des effectifs selon l'âge des enfants est particulièrement marquée chez les préscolaires puis tend à se stabiliser chez les scolaires.

Une telle structure par âge, qui n'est pas le fait d'une situation actuelle particulière mais prévaut depuis plusieurs années, implique que les effectifs d'enfants en âge de nursery sont supérieurs aux effectifs de trotteurs, lesquels sont à leur tour supérieurs aux effectifs de moyens.



Part des effectifs d'enfants par âge unitaire au sein de la population étudiée des 0 à 12 ans pour la Ville de Lausanne

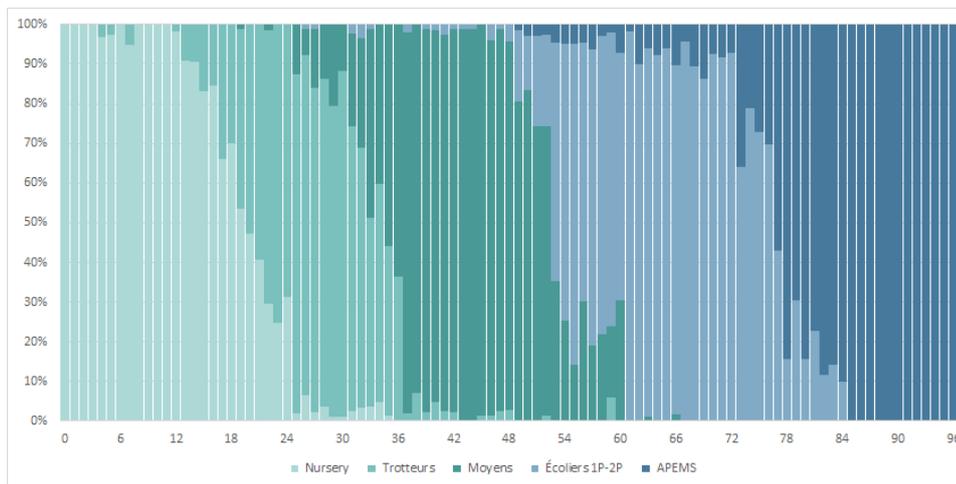
Cette première observation de déséquilibre entre les groupes d'âges revêt une importance capitale pour la détermination des besoins propres à chacun. L'explication de la baisse observée des effectifs selon les âges tient pour une part à la croissance intrinsèque des différents groupes d'âges au sein de la ville et pour le reste aux schémas de migration des familles lausannoise.

### Répartition par âge des enfants

Dans l'optique de pouvoir par la suite comparer la répartition géographique des enfants avec l'offre actuelle, il est nécessaire de répartir les enfants selon leur âge à un groupe d'accueil. Dès lors les bébés jusqu'à environ 18 mois relèvent de la nursery. Ils sont suivis par les trotteurs qui concernent les enfants jusqu'à environ 36 mois puis par les moyens qui couvrent la fin de la préscolarité avec les enfants jusqu'à approximativement 4 ans. Ces découpages en groupes d'âges sont rapportés selon les distributions réellement observées dans le graphique suivant. Durant la scolarité, les enfants sont accueillis en groupes écoliers durant les deux premières années scolaires puis en accueil pour écoliers en milieu scolaire (APEMS).

La très grande variabilité d'âge observés dans les groupes nous incite à tenir compte de la répartition réelle pour attribuer les enfants à des groupes dans les projections.

Répartition des enfants selon leur âge (en mois) dans les différents groupes d'accueil. Distribution statistique basée sur les données de la Ville de Lausanne pour l'année 2020.

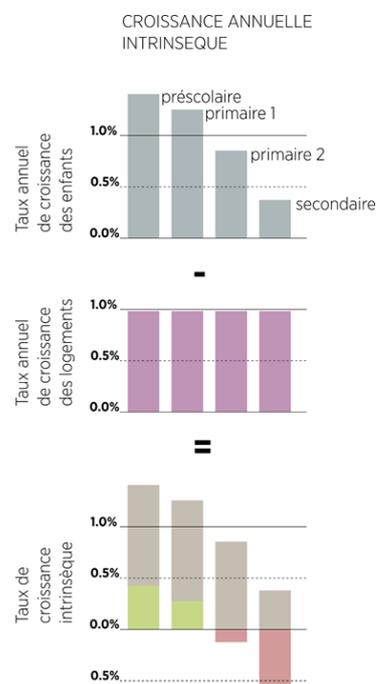


### Croissance intrinsèque des groupes d'âges

La croissance intrinsèque des groupes d'âges est illustrée dans le graphique rapporté ci-contre. La dimension intrinsèque de la croissance des effectifs est déterminée par la croissance absolue enregistrée corrigée de la croissance du logement dans le but d'en gommer l'effet.

Il apparaît que la croissance intrinsèque des populations d'enfants considérées suit une tendance à la baisse selon les âges. Si les plus jeunes présentent une croissance intrinsèque qui reste positive que ce soit durant la préscolarité et dans une moindre mesure durant le premier cycle primaire (primaire 1), celle-ci devient négative durant les âges scolaires suivants en particulier chez les secondaires.

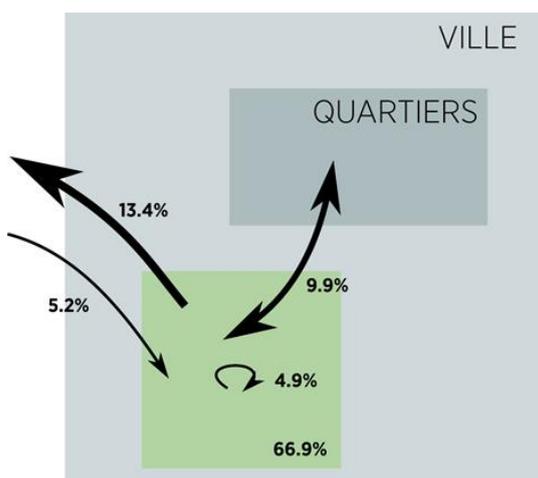
En plus d'expliquer la structure observée des effectifs par âge au sein de la ville, il est nécessaire de tenir compte de ce phénomène de croissance variable dans la prospective de la demande future.



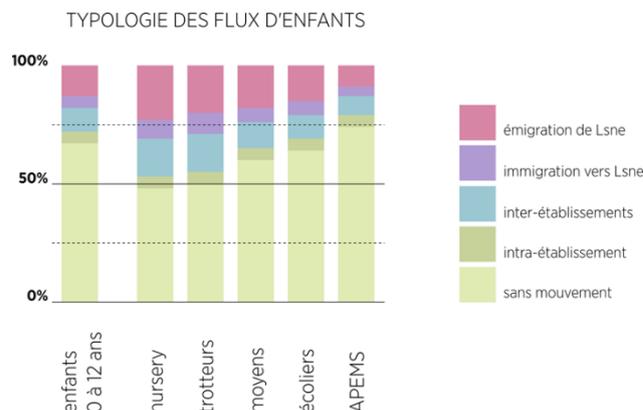
Croissance intrinsèque au sein des différents groupes d'âges

### Migration au sein des groupes d'âges

La migration évoquée ci-dessus joue un rôle important dans les évolutions des effectifs par âge à l'échelle de la ville comme de ses quartiers. Les mécanismes de redistribution de la population d'intérêt sont schématisés dans l'illustration de gauche ci-dessous.



Importance des flux migratoires des enfants concernés par l'accueil de jour (0 à 12 ans) pour la Ville de Lausanne sans distinction d'âge.



Typologie des flux migratoires par groupe d'âge pour la ville de Lausanne. Le 100% correspond ici à la totalité des enfants impliqués par un mouvement que celui-ci soit interne, sortant ou entrant.

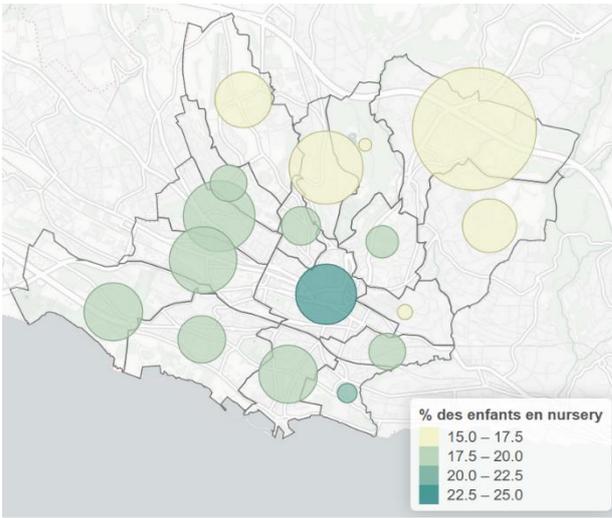
La lecture des flux migratoires (graphique de droite ci-dessus) selon les groupes d'âge met en évidence la forte mobilité résidentielle qui caractérise les préscolaires dont les âges de la nursery et des trotteurs en particulier avec seulement 50% des effectifs qui ne bougent pas. Par la suite, une sédentarisation progressive des familles est observée pour atteindre 75% des effectifs qui restent domicilié au même endroit. Ces observations expliquent la structure par âge décrite en introduction. Il y a lieu d'en tenir compte également dans le cadre de la prospective de la demande.

### Répartition géographique des enfants

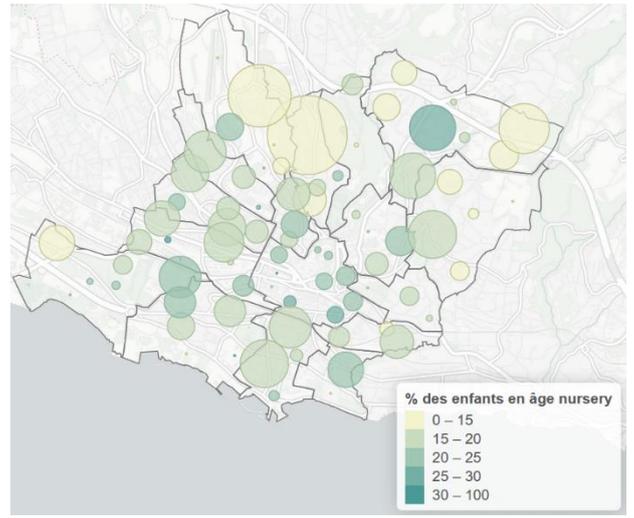
L'analyse de la répartition géographique des enfants selon groupe d'âge au sein des différents quartiers de Lausanne repose sur la localisation des effectifs totaux recensés selon leur lieu de résidence. Cette localisation est remontée à l'échelle des secteurs statistiques et des quartiers de la Ville de Lausanne. Le portrait de ces répartitions est apporté au travers de cartes bivariées en cercles proportionnels. La lecture de telles cartes porte sur deux dimensions simultanément. La première dimension correspond à un effectif de population. Elle est portée par la taille des cercles qui est proportionnelle par exemple au nombre total d'enfants. La seconde dimension qui correspond à un qualificatif de cet effectif est portée par la couleur des cercles.

Une lecture générale de ces répartitions met en évidence des disparités très marquées. Au-delà de l'évolution de la population des quartiers soutenue par les projets urbains, il est possible d'observer une trame de fond qui se caractérise par un déplacement progressif des familles en fonction de leur cycle de vie. Les traits caractéristiques de cette trame peuvent être résumés de la manière suivante.

Les jeunes familles, sous-entendu les familles avec très jeunes enfants, sont majoritairement localisées dans le centre et le sud de la ville. Cette configuration est clairement visible sur la carte de répartition des enfants en âge d'être accueillis à la nursery à l'échelle des quartiers. La carte qui la jouxte présente la même information mais déclinée à l'échelle des secteurs statistiques dans les différents quartiers. Celle-ci met en évidence l'effet trompeur de la généralisation au quartier. L'exemple du quartier Sallaz/Vennes/Séchaud est emblématique de cette observation. En effet si le quartier présente une faible proportion d'enfants de ce groupe d'âge, sa moyenne cache une réalité plus contrastée en particulier pour le secteur de la Route de Berne à la hauteur des Fiches. Les récents développements dont le secteur a été le théâtre a eu un effet important sur la concentration d'enfants en âge préscolaire en particulier.



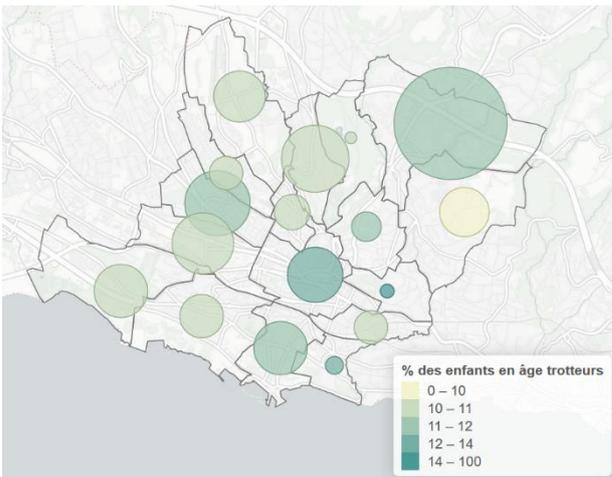
Répartition à l'échelle des quartiers de la ville des enfants en âge de nursery.



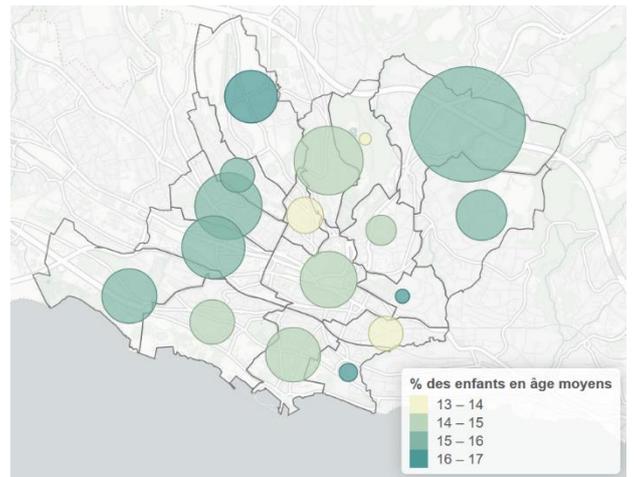
Répartition des enfants du même groupe d'âge à l'échelle des secteurs statistiques de la ville

Aide à la lecture des cartes : La taille des cercles est proportionnelle au nombre d'enfants entre 0 et 12 ans. La couleur des cercles met en évidence la représentativité du groupe d'âge en question.

La migration des familles avec des enfants plus âgés au sein de la ville a pour effet de peu à peu gommer les disparités relevées ci-dessus comme le met en évidence les deux cartes rapportées ci-dessous à l'échelle des quartiers.



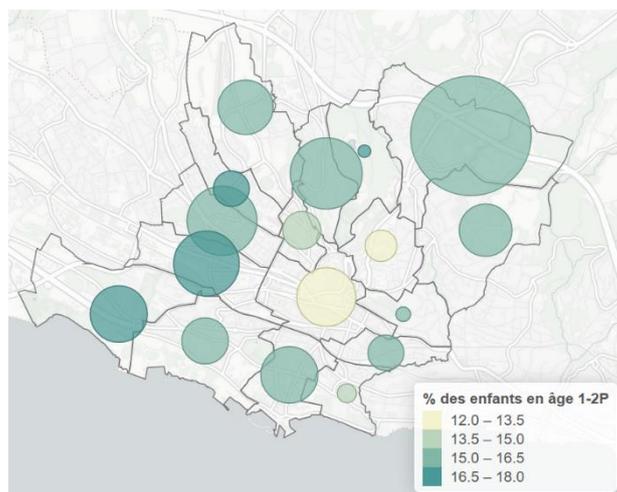
Répartition des enfants en âge d'être accueillis chez les trotteurs à l'échelle des quartiers



Répartition des enfants en âge d'être accueillis chez les moyens à l'échelle des quartiers

La carte pour les âges des moyens met en évidence les prémices d'un effet de concentration du groupe d'âge en question dans les quartiers périphériques au détriment du centre de la ville. Comme relaté cela tient à l'évolution des familles et du manque de logements de taille adéquate dans les quartiers du centre.

Ce phénomène devient d'autant plus net que l'on concentre la lecture sur la carte de la répartition des enfants en âge de début de scolarité tel que l'illustre la carte rapportée ci-contre.



Répartition des enfants en début de scolarité (1 et 2P) à l'échelle des quartiers



Répartition des enfants en âge de scolarité au-delà de la 2P à l'échelle des quartiers

Finalement, la carte de répartition des enfants correspondant en termes d'âge à l'accueil en APEMS (voir ci-contre) présente une répartition beaucoup plus homogène, ne serait-ce que parce qu'elle correspond à un intervalle d'âge plus large. Toutefois, il est intéressant de relever la concentration dans des secteurs de ville largement sous-représentés dans les premiers âges que sont les quartiers les plus riches du sud-est. Ceci tient notamment au fait que le niveau de pouvoir d'achat qui est exigé pour s'y domicilier restreint les mouvements aux familles plus établies et donc aux enfants plus âgés.

En conclusion, les familles migrent au sein de la ville, contraintes par la disponibilité de logements de taille satisfaisante ou au loyer en adéquation avec leur statut socio-économique. Ceci structure le portrait par âge des enfants dans la ville.

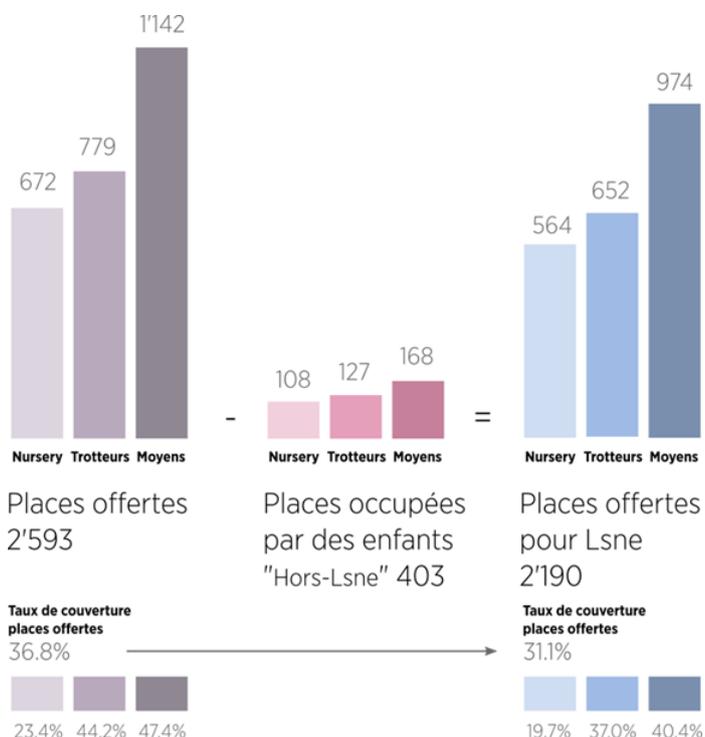
## Description de l'offre actuelle

L'analyse des places offertes dans les différentes institutions d'accueil de jour permet de faire plusieurs constats qui doivent par la suite guider le diagnostic et la prospective. Pour le préscolaire, les places offertes correspondent à un taux de couverture (places offertes / nombre d'enfants) de 36.8%.

Cette valeur tient compte de toutes les places offertes sur le territoire du réseau, lesquelles sont pour une part offertes à des enfants «Hors-Lausanne» en lien avec un employeur.

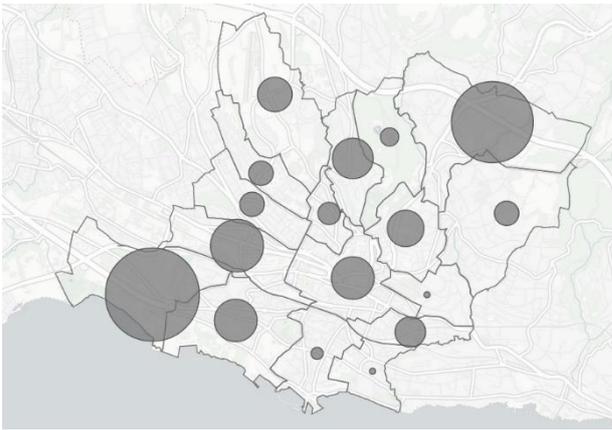
Il y a donc lieu de corriger le taux de couverture en conséquence en les écartant des places réellement offertes à la population lausannoise comme l'illustre le graphique rapporté ci-contre. Dès lors que l'on tient compte de cette correction, le taux de couverture passe à 31.1%.

Le taux de couverture montre une forte variabilité entre les groupes d'âge avec des valeurs allant de 19.7% en nursery à 40.4% chez les moyens tenant compte d'une situation corrigée. Au parascolaire le taux de couverture est de 38.4% chez les 1-2P et passe à 35% chez les plus grands (APEMS).

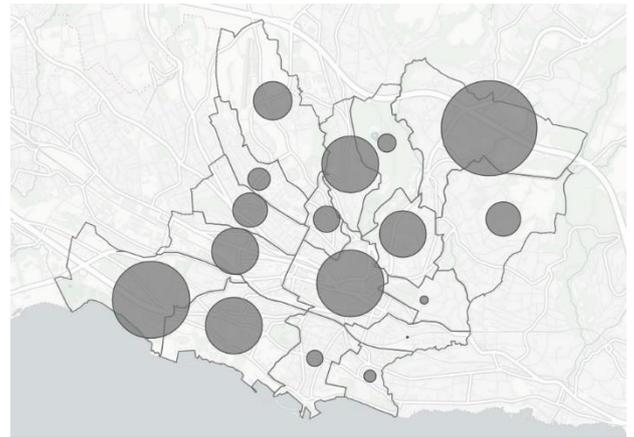


Il est intéressant à ce stade de relever le cas particulier de la nursery qui présente le taux le plus faible. Ceci s'explique par la configuration générale des lieux d'accueil laquelle repose sur la combinaison 5-7-10, à savoir 5 places en nursery pour 7 places chez les trotteurs et 10 places chez les moyens. Cette formule est motivée tant par l'espace que par le degré d'encadrement requis. A ressources égales un déséquilibre de places s'instaure, historiquement justifié par la volonté d'assurer de l'accueil aux enfants en passe de débiter leur scolarité. Il n'en demeure pas moins que la structure des places offertes par groupe d'âge est inversée par rapport à la structure démographique de ces mêmes groupes au sein de la Ville de Lausanne.

Dans le but de compléter le portrait général des infrastructures liées à l'accueil de jour des enfants au sein de la Ville de Lausanne, la répartition des infrastructures d'accueil est présentée au sein des quartiers de la ville et selon les groupes d'âges.

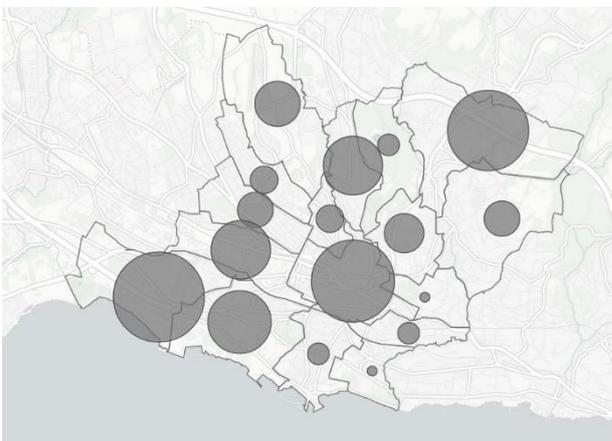


Répartition des places dédiées aux enfants en nursery à l'échelle des quartiers



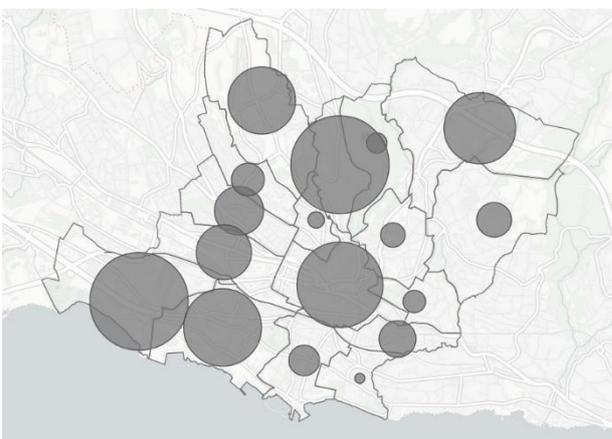
Répartition des places dédiées aux trotteurs

Aide à la lecture des cartes : La taille des cercles est proportionnelle au nombre de places offertes pour un groupe d'âge donné.

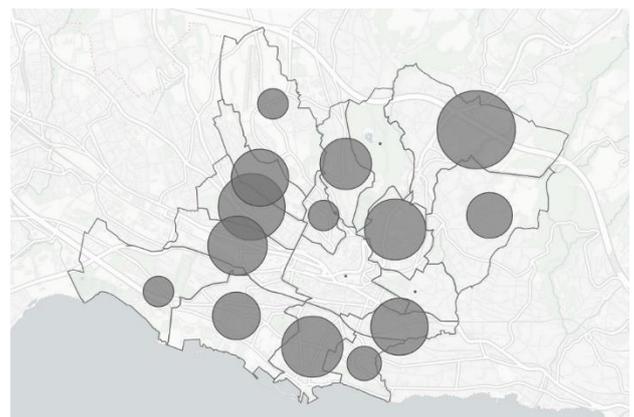


Répartition des places dédiées aux moyens à l'échelle des quartiers

Cette analyse revêt une dimension artificielle en cela que les infrastructures sont associées à un quartier tant bien même que la réalité montre qu'elle desserve un espace plus large ou suivant leur localisation complètement autre que les frontières du quartier veulent bien montrer. Néanmoins, ces représentations ont le mérite de mettre en évidence les concentrations de places sur le territoire de la ville.



Répartition des places dédiées aux jeunes écoliers (1 et 2P)



Répartition des places dédiées aux écoliers de la 3 à la 8P

## Diagnostic du taux de couverture actuel

Dans le but d'étudier le niveau de couverture par l'offre de places actuelle dans les différents quartiers il est tenu compte des populations effectivement desservies par les différents sites d'accueil. A cet effet, une analyse de la provenance des enfants pour chaque institution est pratiquée laquelle permet au final de déterminer un nombre de place théorique qui est dédié à chaque secteur statistique de la ville. Les flux « particuliers » en ce sens qu'ils sont minoritaires et souvent relèvent d'attributions à une structure très éloignée du domicile de l'enfant sont écartés dans l'optique d'offrir un portrait géographiquement cohérent des aires d'influence des différentes institutions et de leurs sites d'accueil.

Une analyse succincte de cette matrice des "déplacements" induits par l'attribution d'une structure d'accueil aux enfants identifie les enfants qui sont accueillis dans leur secteur de résidence (29% au préscolaire et 26% chez les 1-2P), dans un secteur voisin (40% au préscolaire et 45% chez les 1-2P) ou dans un secteur plus lointain (32% au préscolaire et 29% chez les 1-2P). La lecture de cette statistique met en évidence deux principes d'évolution avec l'âge. Premièrement, le préscolaire favorise mais dans une très faible mesure le recours à des institutions plus éloignées ce qui rejoint les constats faits précédemment selon lesquels certes la mobilité des enfants en âge préscolaire permet en théorie d'avoir recours à une institution plus éloignée mais que dans les faits cette solution n'est pas pratiquée dans une plus large mesure que pour les jeunes scolaires. Deuxièmement, le passage à la scolarité a pour effet d'élargir un tant soit peu le cercle d'attribution des enfants aux secteurs voisins, ce qui relève principalement de la localisation des écoles au détriment du secteur de résidence. On observe également un léger effet de constriction du cercle d'attribution par une baisse de représentativité du lointain.

L'analyse des places offertes permet de faire un constat de forte hétérogénéité du taux de couverture par les places offertes à l'échelle des quartiers de la ville. Le tableau rapporté ci-dessus le met en évidence. Pour rappel, la notion de taux de couverture est ici comprise comme le rapport entre le nombre de places offertes et le nombre total d'enfants du groupe d'âge correspondant.

De manière générale, il apparaît que le taux de couverture est plus soutenu dans les quartiers de Vallon / Béthusy, de Montoie / Bourdonnette, de Maupas / Valency et dans les zones foraines en particulier Vers-chez-les-Blancs. A l'inverse, le taux de couverture est plus faible dans les quartiers de Montchoisi, du Centre, de Chailly / Rovéréaz et de Borde / Bellevaux.

Quartier	Nursery	Trotteurs	Moyens	Préscolaire
Montchoisi	12.2%	26.4%	34.3%	23.1%
Centre	17.1%	28.7%	27.1%	23.5%
Chailly/Rovéréaz	19.2%	19.3%	32.6%	23.5%
Borde/Bellevaux	16.5%	24.3%	32.6%	24.0%
Sauvabelin	15.5%	35.1%	30.2%	25.7%
Vinet/Pontaise	21.7%	22.3%	32.7%	25.7%
Sous-Gare/Ouchy	17.8%	32.4%	30.1%	26.1%
Beaulieu/Grey/Boisy	16.1%	30.7%	35.4%	26.9%
Bossons/Blécherette	19.6%	36.7%	34.8%	29.4%
Sébeillon/Malley	18.9%	36.8%	38.8%	29.9%
Florimont/Chissiez	14.5%	35.4%	51.2%	30.1%
Sallaz/Vennes/Séchaud	16.8%	38.3%	42.0%	30.1%
Montriond/Cour	17.0%	35.7%	46.9%	31.5%
Mousquines/Bellevue	26.5%	38.9%	40.0%	34.2%
Maupas/Valency	21.5%	45.8%	49.7%	36.6%
Montoie/Bourdonnette	23.6%	44.5%	49.7%	37.8%
Zones foraines	31.5%	61.4%	55.1%	46.8%
Vallon/Béthusy	28.4%	51.1%	65.1%	47.2%
<b>Lausanne</b>	<b>19.7%</b>	<b>37.0%</b>	<b>40.4%</b>	<b>31.1%</b>

Taux de couverture observé dans les différents quartiers de la ville selon les groupes d'âges retenus. La couleur rouge met en évidence un taux situé au-dessous de la moyenne communale en beige. A l'opposé, la couleur bleue met en évidence un taux supérieur à la moyenne.

En complément, une analyse du taux d'occupation des places est pratiquée. Celle-ci doit permettre d'identifier le rapport d'efficacité qu'il est possible d'atteindre dans les faits.

L'analyse des places effectivement « occupées » sur la base des contrats permet de déterminer un taux d'occupation théorique des places de 88.2% en préscolaire un peu plus faible chez les trotteurs (86.6%) que chez les moyens (89.3%) alors que la nursery est dans la moyenne et de 91.4% chez les 1 à 2P. Pour les APEMS

la détermination du taux en question se base sur une approche un peu différente étant donné la configuration imbriquée et la complémentarité des moments de garde et des temps scolaires. Les APEMS présentent un taux d'occupation moyen à l'échelle de la ville de 90.1% pour ce qui est des lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le mercredi ce même taux est plus faible, 80.7%. Ceci s'explique en partie du fait que l'après-midi est libre de toute activité scolaire ce qui a pour effet de faire baisser la demande en accueil par les familles.

Considérés dans leur contexte actuel de saturation rapportée des infrastructures d'accueil, ces chiffres d'occupation mettent en évidence que la répartition des demandes dans les places disponibles ne peut pas être parfaite et qu'un taux d'occupation de l'ordre de 88% à 90% correspond à une occupation maximale. En d'autres termes et sous l'angle de la planification il y a lieu d'intégrer cette information qui implique que le besoin théorique identifié soit augmenté d'environ 10 à 12% pour tenir compte des limites de l'optimisation des demandes dans la réalité.

### Diagnostic du taux de couverture exprimé

Les résultats d'analyse du taux de couverture exprimé et de sa comparaison aux autres taux de couverture, à savoir actuel et idéal, sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

#### 2020

Groupe	TAUX DE COUVERTURE OFFERT		TAUX DE COUVERTURE DEMANDE		DIFFERENTIEL	
	actuel global	actuel Lausanne	exprimé	idéal	exprimé	idéal
Nursery	23.4%	19.7%	28.8%	45.3%	-261	-735
Trotteurs	44.2%	37.0%	45.6%	42.8%	-152	-102
Moyens	47.4%	40.4%	45.4%	39.9%	-120	13
<b>Au Global</b>	<b>36.8%</b>	<b>31.1%</b>	<b>38.7%</b>	<b>42.8%</b>	<b>-533</b>	<b>-823</b>

Groupe	PLACES OFFERTES		PLACES NECESSAIRES		DIFFERENTIEL	
	actuel global	actuel Lausanne	exprimé	idéal	exprimé	idéal
Nursery	672	564	825	1'299	-261	-735
Trotteurs	779	652	805	755	-152	-102
Moyens	1'142	974	1'094	961	-120	13
<b>Au Global</b>	<b>2'593</b>	<b>2'191</b>	<b>2'724</b>	<b>3'014</b>	<b>-533</b>	<b>-823</b>

Le taux de couverture exprimé atteint 38.7% en 2020 chez les préscolaires (Nursery, Trotteurs et Moyens confondus). Pour comparaison, le taux de couverture actuel atteint par l'offre à destination de la population lausannoise est de 31.1%, soit 7.6 points de pourcent inférieur au taux exprimé. De même, le taux de couverture idéal pour la conciliation est de 42.8%, soit 4.1 points de pourcent supérieur au taux exprimé.

Les groupes d'âge présentent des taux de couverture exprimés variables. Pour le **groupe de Nursery**, il atteint 28.8% alors que le taux de couverture actuel pour ce groupe est de 19.7%, soit 9.1 points de pourcent inférieur. De la même manière, l'écart au taux de couverture idéal (45.3%) atteint 16.5 points de pourcent, ce qui est d'autant plus marqué. Comme le mettait déjà en évidence le rapport principal, l'effort nécessaire pour atteindre le taux de couverture idéal voire le taux de couverture exprimé reste conséquent. Traduit en nombre de places, la situation 2020 par rapport à la demande exprimée se solde par un **manque de plus de 260 places** (261) pour ce groupe d'âge. Selon la même logique, le **groupe des Trotteurs** présente un taux de couverture exprimé de 45.6% en 2020 alors que le taux de couverture actuel est de 37.0%, soit 8.6 points de pourcent inférieur. Cet écart correspond à un **manque de plus de 150 places** (152) pour ce groupe d'âge. Finalement pour le **groupe des Moyens**, le taux de couverture exprimé atteint 45.4% alors que le taux de couverture actuel est de 40.4%, soit 5.0 points de pourcent inférieur. L'effort demandé pour couvrir la demande exprimée est plus faible que pour les deux groupes précédents et se solde par un **manque de 120 places**. Au total, ce sont un peu plus de 530 places supplémentaires qui sont nécessaires pour couvrir la demande exprimée.

Le taux de couverture exprimé présente une évolution peu marquée mais néanmoins positive sur les 5 dernières années comme le met en évidence le tableau complémentaire rapporté ci-dessous.

#### EVOLUTION DE LA COUVERTURE EXPRIMEE

Groupe	2016	2017	2018	2019	2020
Nursery	26.0%	25.6%	26.9%	27.8%	28.8%
Trotteurs	37.6%	39.3%	42.0%	42.8%	45.6%
Moyens	38.2%	41.5%	43.3%	44.4%	45.4%
Au Global	32.8%	34.2%	36.0%	37.0%	38.7%

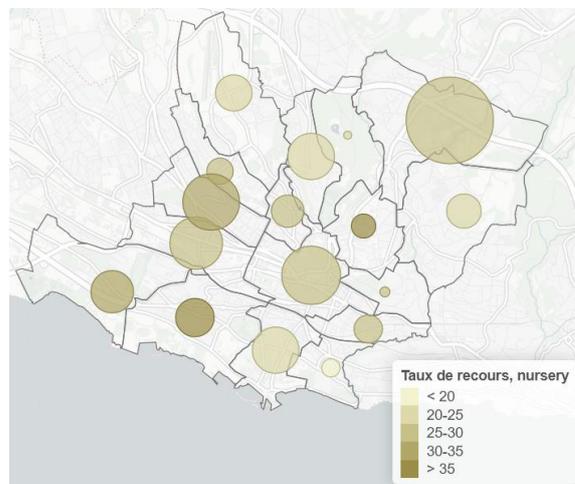
Il est également intéressant de relever que l'expression de la demande est plus faible pour le groupe d'âge de la Nursery que pour les deux autres groupes et qu'elle évolue bien moins vite également.

#### Diagnostic du recours actuel

L'analyse des contrats en vigueur permet de déterminer le nombre d'enfants accueillis dans les différentes institutions du réseau. Sur cette base, le taux de recours peut être défini comme le rapport entre le nombre d'enfants accueillis et le nombre d'enfants total du groupe d'âge correspondant, ceci indépendamment du taux de prise en charge de chaque enfant.

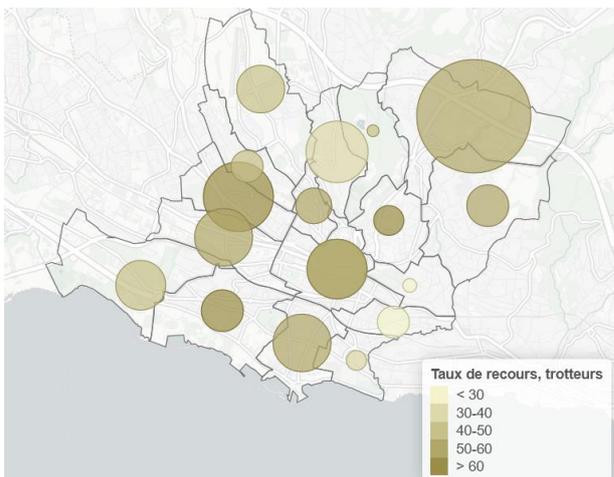
Dans le cas du préscolaire, le taux de recours atteint globalement 51.6%, ou un enfant sur deux. Comme relevé précédemment, il y a lieu de corriger cette valeur en tenant compte des effectifs «Hors-Lausanne» accueillis. Dès lors, la valeur du taux de recours passe à 43.2%. Cette valeur de taux évolue également avec l'âge des enfants passant de 27.8% en nursery à 56.5% chez les moyens. Un tel comportement du taux entre les groupes d'âges est logique si l'on tient compte de la plus forte population rencontrée chez les plus jeunes et le nombre plus restreint de places qui leurs sont dédiées.

L'analyse de la variabilité du taux de recours au sein des quartiers de la ville est illustrée par une série de cartes. Celles-ci présentent le taux de recours par groupe d'âge et par quartier/secteur. Le taux de recours pour le groupe de la nursery présente une distribution bien contrastée entre les quartiers. Le niveau d'infrastructure, illustré précédemment, et l'importance des effectifs en présence permettent d'expliquer les variations observées. De manière générale, on observe que la présence proche de places d'accueil renforce le taux de recours localement observé. Dès lors, la distance au service d'accueil semble constituer un frein pour certaines familles. De plus, il est intéressant de relever le taux plus faible observé dans la partie sud-est de la ville et dans son opposée nord-ouest.

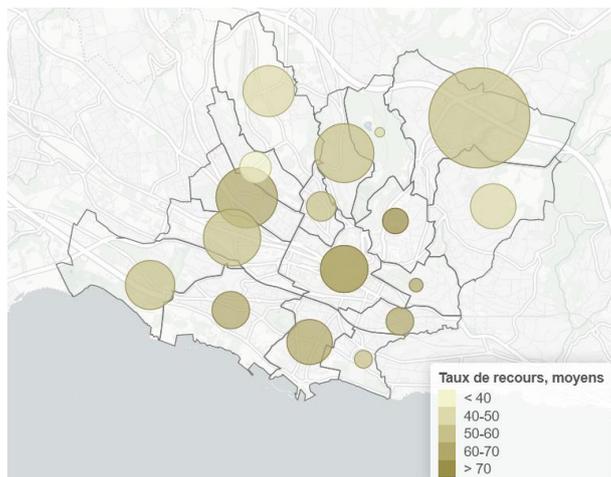


Distribution du taux de recours en nursery au sein des quartiers lausannois.

Dans le premier cas, si les infrastructures moins nombreuses recensées dans le périmètre peuvent expliquer pour une part ce taux, une partie de la réponse réside certainement dans l'adhésion de la population en question à de l'accueil par des institutions privées voire non-institutionnelle. Dans le second cas, la plus faible disponibilité d'infrastructures peut également expliquer le recours à d'autres formes de gardes. La lecture de ces mêmes éléments pour les groupes des trotteurs et des moyens met en évidence des évolutions du taux entre les âges propres à chaque quartier. Ceci peut être observé en comparant la première carte ci-dessus avec les deux cartes suivantes. Le recours à de l'accueil familial de jour dont la part varie entre 1 % et 6.8% selon les quartiers ne permet pas d'expliquer les différences du taux de recours observé.



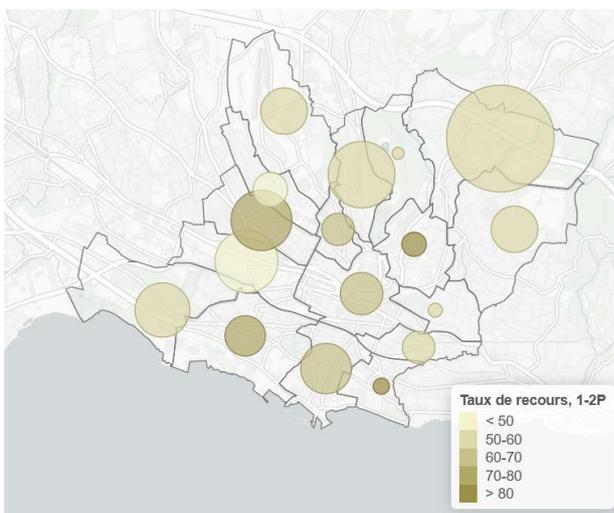
Distribution du taux de recours chez les trotteurs



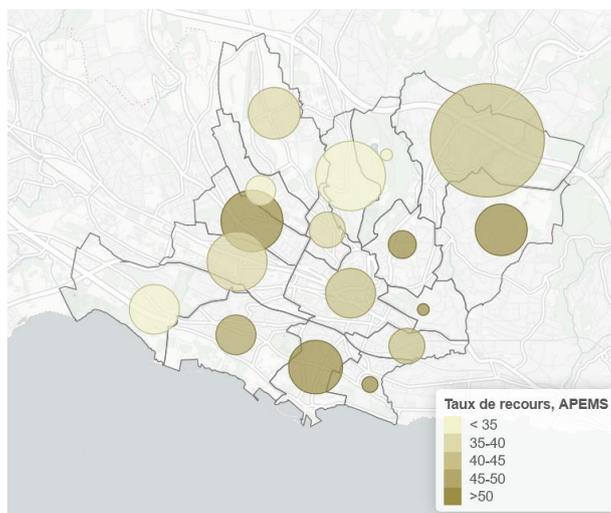
Distribution du taux de recours chez les moyens

Par exemple le centre renforce progressivement son taux d'adhésion dans un contexte rappelons-le de baisse progressive des effectifs les plus âgés. A l'inverse, le sud-ouest de la ville avec les quartiers de Montoie / Bourdonnette et Montriond / Cour présente une baisse du taux de recours avec l'âge lié à la hausse progressive des effectifs concernés. Ces deux exemples mettent en évidence l'effet des spécificités locales de la structure par âge sur le taux de recours ou autrement dit sur l'utilisation de l'offre de places dont les quartiers disposent.

Au niveau du parascolaire, le taux de recours est largement guidé par la présence d'infrastructures en capacité d'accueillir les effectifs des secteurs voisins. Le cas des APEMS est légèrement particulier en cela qu'il intègre une attribution des enfants à une structure à travers les enclassements scolaires.



Distribution du taux de recours chez les 1 et 2P au sein des quartiers lausannois.



Distribution du taux de recours chez les 3 à 8P au sein des quartiers lausannois.

Les cas de taux de recours en APEMS plus faibles observés dans les quartiers de Montoie / Bourdonnette, de Borde / Bellevaux et de Vinet / Pontaise correspondent en apparence à des situations de demande moins soutenue.

En résumé, si la proximité des infrastructures à la population qu'elles ont pour mission de desservir est évidente dans le cas du scolaire (proximité aux écoles), cette notion se voit souvent attribuer une importance moindre dans le cas du préscolaire au prétexte de la mobilité des parents et des enfants sans lien à une autre structure telle que l'école. Pourtant l'analyse des taux de recours met en évidence un effet positif de la présence d'un service proche d'accueil sur ceux-ci.

# ETUDE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA DEMANDE

Afin d'être en mesure de modéliser la demande, il convient d'abord de déterminer les facteurs qui influencent la demande en accueil de jour. Ce chapitre décrit brièvement l'approche méthodologique adoptée et présente ensuite les facteurs influents pour les deux motifs de garde principaux à savoir la conciliation avec la vie professionnelle et la socialisation. A noter, que le motif de prévention ne permet pas au vu du nombre trop faibles d'enfants de pratiquer une analyse statistique du même type.

## Méthodologie

L'analyse des facteurs explicatifs de la demande repose sur la confrontation de la demande effective, basée sur les données des contrats d'accueil, et des caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques des ménages avec enfants, basées sur les données du Relevé structurel, à l'échelle des secteurs statistiques de la ville. Pour chaque secteur et sur la base des données mentionnées, le nombre d'enfants par motif de placement a été comptabilisé afin de déterminer le pourcentage d'enfants en accueil de jour par rapport au nombre d'enfants habitant le secteur pour la même tranche d'âge. En parallèle, une caractérisation socio-démographique et socio-économique de chaque secteur a été effectuée sur la base du relevé structurel.

Les traits suivants ont été intégrés :

- Conditions de logement
  - Loyer moyen par pièce
  - Nombre de pièces par personne du ménage
- Classe socio-professionnelle des membres du ménage
  - Pourcentage de classe élevée (membre de directions, cadres et professions libérale)
  - Pourcentage de classe basse (main d'œuvre non-qualifiée)
- Niveau de formation des membres du ménage
  - Pourcentages de personnes avec une haute formation (formation professionnelle supérieure, haute école spécialisée ou université)
  - Pourcentages de personnes avec une basse formation (aucune formation ou école obligatoire)
  - Formation moyenne dans le couple
- Nationalité des membres du ménage
  - Pourcentage de foyers entièrement suisses
  - Pourcentage de foyers mixtes suisses/européens
  - Pourcentage de foyers mixtes suisses/extra-européens
  - Pourcentage de foyers entièrement européens
  - Pourcentage de foyers mixtes européens/extra-européens
- Statut social d'activité des membres du ménage
  - Pourcentage de chômeurs
  - Pourcentage de personnes handicapées
  - Taux d'activité moyen dans le couple
- Domaines d'activité des membres du ménage

- o Pourcentage d'activité "productrice" (agriculture, industrie, construction)
- o Pourcentage de personnes exerçant une activité de service domestique
- o Pourcentage de personnes exerçant une activité dans la santé
- o Pourcentage de personnes exerçant une activité "créatrice" au sens large (création, analyse, développement)
- o Pourcentage de personnes exerçant une activité dans l'éducation

Les traits socio-démographiques et socio-économiques rapportés ci-dessus ont été calculés séparément pour la population entière, pour les familles avec jeunes enfants (<15 ans) et pour les familles en général (quel que soit l'âge des enfants), ceci afin d'identifier le degré de variabilité des profils des ménages selon que ceux-ci soient concernés au sens large par l'accueil ou non. Les traits relevant des domaines d'activité et du taux d'activité ont été calculés uniquement sein des familles avec jeunes enfants.

Du point de vue technique, une série d'analyses par régression univariée ont été pratiquées dans le but de confronter le pourcentage d'enfants accueillis à chacun des traits socio-économiques retenus, et ce pour chaque motif considéré. Afin de prendre en compte le fait que certains secteurs sont très peu peuplés, les régressions ont fait l'objet d'une pondération par la population résidante du secteur en question. Le seuil de significativité retenu correspond à une p-valeur de la régression inférieure à 0.1.

### Recours à l'accueil de jour pour un motif de conciliation

Dans le cas d'un placement de l'enfant en accueil de jour pour un motif de conciliation avec la vie professionnelle, il ressort de l'analyse statistique de la population et des ménages que la nationalité ou l'origine des parents n'est plus un facteur significatif. De même, la classe socio-professionnelle des parents est de moins en moins significative dans le recours à des prestations d'accueil pour la conciliation. En revanche, le degré de formation des parents reste un facteur significatif avec un besoin plus marqué plus le degré est élevé. Enfin, deux classes d'activités sont significatives, à savoir les métiers de services aux personnes avec un effet négatif ainsi que les métiers dits créatifs (architectes, chercheurs, etc.) avec un effet positif sur le besoin. En résumé, on observe donc une démocratisation de l'accueil de jour pour le motif de conciliation.

### Recours à l'accueil de jour pour un motif de socialisation

Dans le cas d'un placement de l'enfant en accueil de jour dans un but de socialisation, l'analyse statistique de la population et des ménages a fait ressortir des profils plus marqués. En effet, la nationalité ou l'origine des parents est dans ce cas un facteur significatif avec un besoin plus marqué dans les ménages dont le/les parents sont d'origine européenne ou extra-européenne. Ceci peut traduire le besoin ou le désir de la part de certaines familles isolées de par leur origine de permettre à leur enfant de mieux s'intégrer dans la vie sociale. A l'inverse les ménages dont le ou un des parents est suisse présentent un recours bien plus faible. La classe socio-professionnelle des parents est très significative dans le recours à des prestations d'accueil pour la socialisation. De manière similaire, le degré de formation des parents reste un facteur significatif avec un besoin moins marqué lorsque le degré est élevé. Les classes d'activités sont également significatives avec les parents actifs dans la production et les services d'une part et ceux actifs dans l'éducation, les services professionnels et les « créatifs ». A noter également que le taux d'activité des parents est significatif, plus il est élevé moins il y a de socialisation étant donné le besoin en conciliation passe avant. Cela implique qu'une large part des besoins de socialisation se « cachent » dans la conciliation à ce jour.

## En conclusion

Les analyses pratiquées dont les résultats sont ici relatés ont permis de constater qu'un plus large panel de familles avait recours à l'accueil de jour pour des motifs de conciliation, autrement dit, une famille dont les deux parents travaillent (partiellement) se tournera facilement vers l'accueil de jour pour ses enfants quelles que soient son origine, et dans une moindre mesure son type de travail ou sa classe socio-professionnelle. Nous pouvons sur cette base parler de généralisation toujours plus grande du recours à l'accueil de jour institutionnel au motif de la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. Il apparaît dès lors cohérent de baser le dimensionnement de la demande sur une analyse du pourcentage d'activité des parents. Pour ce qui est de la socialisation, certains traits ressortent plus nettement que dans le cadre de la conciliation. Cependant, il est difficile de tirer des conclusions pertinentes étant donné que le taux d'adhésion à l'accueil de jour pour la socialisation est faible, notamment dû au fait que les demandes de garde pour un motif de conciliation ont généralement la priorité sur la socialisation et que cette dernière est contrainte par les places disponibles.

# MODELISATION DE LA DEMANDE ACTUELLE

En complément au diagnostic du recours à l'accueil préalablement présenté, un diagnostic portant sur la demande théorique a été mené pour aboutir dans la présente section à la modélisation de la demande actuelle. Cette modélisation se base sur les mécanismes qui agissent sur la demande, identifiés à la section précédente. L'objectif de ce pan d'étude est d'établir un portrait le plus objectif possible de la demande et des diverses formes que celle-ci peut prendre dans le but de disposer des éléments de décision et de réponse nécessaires pour le Postulat "Objectif 100%". L'approche adoptée décompose de manière successive les différentes dimensions de la demande pour les identifier, les qualifier et les quantifier.

Le présent chapitre détaille en premier lieu les contours de la demande actuelle en accueil de jour puis dresse le portrait de son évolution future pressentie.

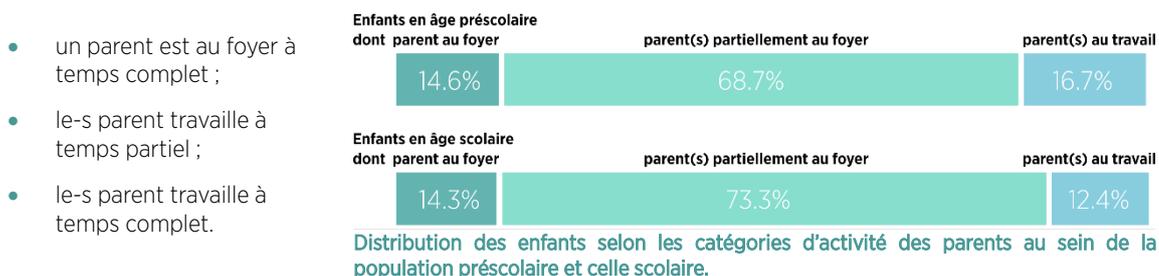
## Modélisation de la demande actuelle

La demande théorique se base sur une analyse des motivations qui peuvent inciter différents profils de familles à avoir recours à de la garde pour leurs enfants. Partant d'une demande hypothétique de 100% ou autrement dit « 1 enfant : 1 place », le modèle identifie et quantifie les différentes composantes du recours théorique à de la garde.

Le postulat « Objectif 100% » intègre une notion de progressivité de la réponse attendue pour peu à peu étendre celle-ci de la conciliation vers la prise en compte d'autres motifs. Le processus adopté de décomposition de la demande s'appuie sur le même principe pour l'identification successive de ses éléments constitutifs.

## La demande liée à la conciliation vie privée - vie professionnelle

Dans un premier temps, le profil d'activité des parents est mis à profit pour mettre en évidence les grandes catégories de régimes auxquels sont soumis les enfants. Les données du recensement de la population suisse en particulier son volet du relevé structurel permettent d'établir les taux d'activité du ou des parents des ménages avec enfants en âge de préscolarité ou de scolarité obligatoire. L'analyse pratiquée de ces données se concentre sur trois grandes catégories. Les catégories retenues et leur représentativité respective au sein de la population d'enfants en âge d'être concernés par l'accueil de jour sont les enfants dont:



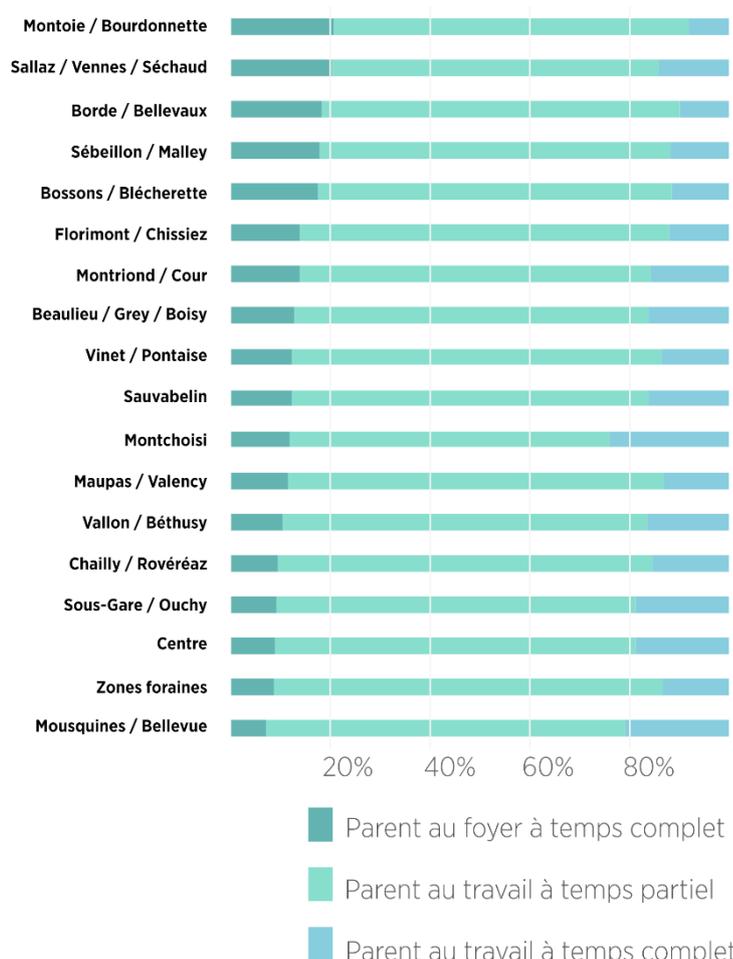
Il apparaît que près de 1 enfant sur 7 (soit 14.6% des enfants) au préscolaire ne présente pas de besoin de garde au motif de la conciliation du fait de la présence d'un parent au foyer à temps complet. Au scolaire, cette valeur passe à 14.4% au premier cycle (1 à 4H) puis à 14.3% au second cycle (5 à 8H) mettant ainsi en évidence une légère baisse. Par complément au total, il apparaît au préscolaire qu'un peu plus de 85% des enfants, soit 6 enfants sur 7, ont un besoin de garde au motif de la conciliation. De plus, 1 enfant sur 6 (soit 16.7% des enfants) au préscolaire présente un besoin qui s'étend en théorie à l'entier de la semaine en lien avec l'activité du-es parent à temps complet. Cette valeur évolue à la baisse au scolaire pour atteindre 12.8% au premier cycle puis 12.0% au second cycle primaire. Le passage des enfants de la préscolarité à la scolarité

a un effet clairement identifiable sur le taux d'activité des parents en le faisant diminuer de manière significative.

Comme souvent un portrait générique du phénomène en grandes catégories de besoins doit encore être décliné selon les groupes d'âges et selon les quartiers de la ville dans le but d'en apprécier la variabilité. Sous l'angle géographique, une forte hétérogénéité est observée.

La part d'enfants dont un parent est au foyer à temps complet varie fortement passant de 7-8% dans les quartiers de Mousquines / Bellevue, de Vers-chez-les-Blancs et du Centre à plus de 20% dans ceux de Montoie / Bourdonnette ou encore Sallaz / Vennes / Séchaud.

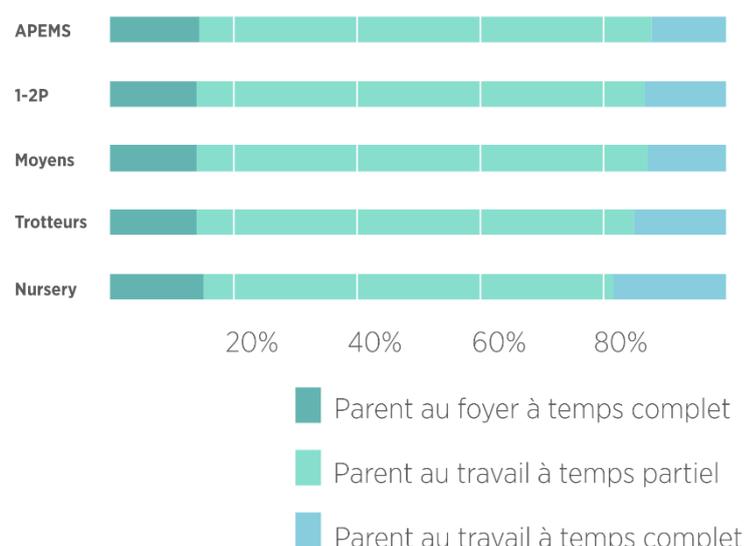
Si ces différences s'expliquent souvent par une proportion inverse d'enfants dont le-s parent travaille à temps complet, il n'en demeure pas moins que certains secteurs de la ville concilient les deux au détriment du temps partiel à l'instar des quartiers de Montchoisi ou de Sallaz / Vennes / Séchaud.



Distribution des enfants selon les catégories d'activité des parents au sein des quartiers de Lausanne

Une forte variabilité de la répartition entre les catégories d'activité des parents est également observée sous l'angle des groupes d'âges au sein même des grandes catégories que sont le préscolaire et le scolaire.

Le principe évoqué qui émerge de la comparaison des catégories d'âge du pré- et du scolaire est visible selon les groupes d'âges en préscolaire. En effet, on relève une baisse progressive de la part d'enfants dont le-s parent travaille à temps complet au profit du temps partiel. Dans le même temps, la part d'enfants dont un parent est au foyer reste stable.



Distribution des enfants selon les groupes d'âge à l'échelle de la Ville de Lausanne

Suivant la lecture que l'on pose sur ce constat, celui-ci met en évidence soit une baisse de pression, légère, pour les structures l'âge des enfants avançant, soit une pression plus forte sur le groupe d'âge de la nursery. Cette dernière observation vient compléter les remarques faites précédemment sur ce groupe d'âge en particulier. En résumé, le groupe d'âge de la nursery correspond au groupe le plus nombreux du point de vue démographique, au groupe qui reçoit proportionnellement le moins de place pour les raisons structurelles évoquées et finalement au groupe présentant la demande la plus forte du fait des taux d'activité observés. Ces trois effets se cumulent par en faire le parent pauvre de l'accueil à la ville de Lausanne.

### Le demande pour sa part institutionnelle

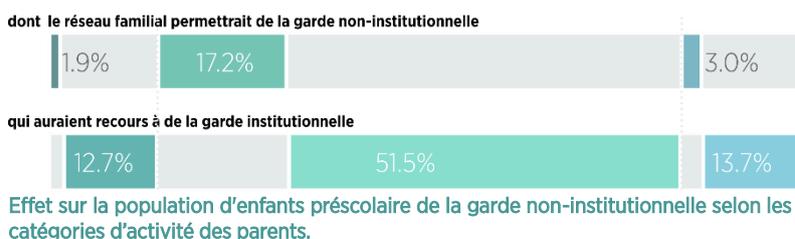
La garde dite non-institutionnelle fait référence à la prise en charge des enfants par des tierces personnes professionnelles ou non sans lien avec un organisme ou une institution. La garde par une nourrice, une connaissance ou encore un parent en sont des exemples. Plusieurs facteurs impactent le niveau de garde non-institutionnelle que l'on peut observer dont le degré d'autochtonie des parents. Cet indicateur permet d'expliquer si de la garde par un parent, à l'image des grands-parents, est possible compte-tenu de la distance. Dans le même ordre d'idée, les ménages multigénérationnels sont identifiés comme facteur favorisant le recours à de la garde non-institutionnelle. Les effets mentionnés sur le taux de garde non-institutionnelle qu'il est possible d'attendre ont fait l'objet d'une évaluation et d'un calibrage dans l'étude cantonale sur les besoins en places d'accueil de jour pour le compte de la FAJE. Ce travail faisait notamment référence à l'étude par l'OFS de la participation de la population au travail bénévole informel dont la garde d'enfants de la parenté fait partie (OFS, 2015).

En se basant sur les données les plus récentes à disposition, la prise en charge non-institutionnelle est évaluée pour la Ville de Lausanne à 22.1% des enfants. Celle-ci tient compte du degré d'autochtonie de la population et de la présence de ménages multigénérationnels mais n'intègre pas d'autres formes de garde pour lesquelles aucune donnée n'est disponible. Par jeu de complémentarité, 77.9% des enfants seraient touchés par de la garde institutionnelle si garde il doit y avoir.

Cette information supplémentaire permet de renforcer la vision générale des effectifs impliqués. Dans une perspective de conciliation, deux catégories de celles présentées sont impliquées à savoir les enfants dont le-s parent travaille à temps complet ou partiel.

Dans une telle configuration, la part d'enfants préscolaires

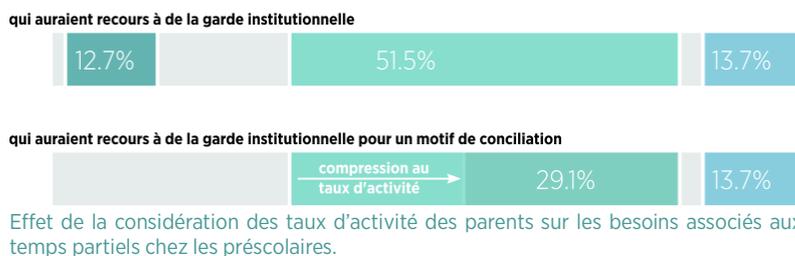
- dont un parent est au foyer à temps complet atteint 12.7%;
- dont le-s parent travaille à temps partiel , 51.5%;
- dont le-s parent travaille à temps complet, 13.7%.



### La prise en compte de taux d'activité variables

Dans le cas de la catégorie faisant intervenir des temps partiels, l'information relative aux taux d'activité des parents peut être mise à profit dans le but d'identifier la part qui relève effectivement de la conciliation et ainsi de déterminer une demande «compressée» effective en "équivalents enfants".

Ce principe théorique appliqué aux effectifs de la Ville de Lausanne fait passer les 51.5% d'enfants en préscolaire dont les parents pratiquent du temps partiel à 29.1% équivalents plein-temps.



Dans le cas des enfants en âge de scolarité, ce même principe a pour effet de compresser la demande de 54.6% à 27.7%. Ceci met en évidence un taux de compression supérieur à celui qui est observé au préscolaire mettant en évidence les plus petits temps partiels observés durant la scolarité.

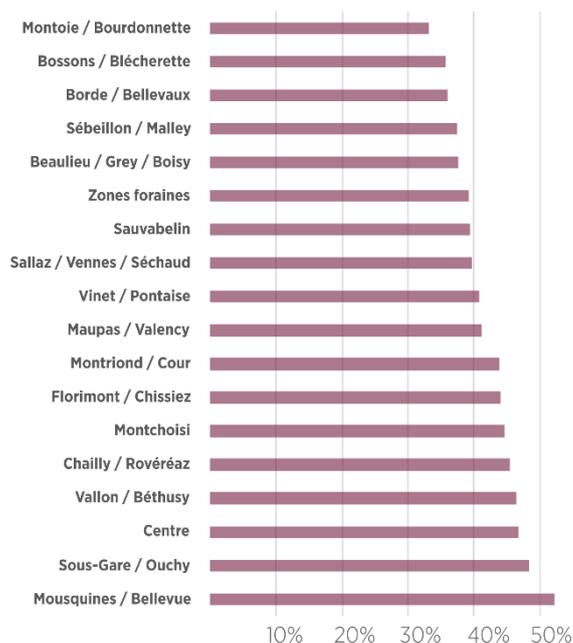
Ces taux corrigés, additionnés à la demande incompressible par nature qui est associée aux enfants dont les parents travaillent à temps plein, permettent de déterminer le taux de couverture idéal théorique pour la conciliation. Ce taux est dans le cas du préscolaire de 42.8%. Dans le cas des enfants en âge scolaire, il passe à 40.5% au premier cycle puis à 39.8% au second cycle. Il est intéressant de noter que le principe de décroissance du besoin à l'âge des enfants avançant persiste. Si l'on regarde de plus près cette évolution durant la préscolarité, il apparaît que le taux en question évolue également à la baisse avec l'âge :

- Au niveau de la nursery, le taux est de 45.3%, soit la valeur la plus élevée ;
- Au niveau des trotteurs, le taux baisse pour atteindre la moyenne préscolaire à 42.8% ;
- Au niveau des moyens, le taux baisse encore pour atteindre 39.9%.

Formulé en d'autres termes, ce constat montre que les parents, en particulier les mères, baissent graduellement leur taux d'activité jusqu'à l'entrée à l'école des enfants, voire au-delà. Cette observation constitue un des éléments explicatifs de la pression particulière observée chez les plus jeunes au même titre que la structure démographique déjà discutée précédemment.

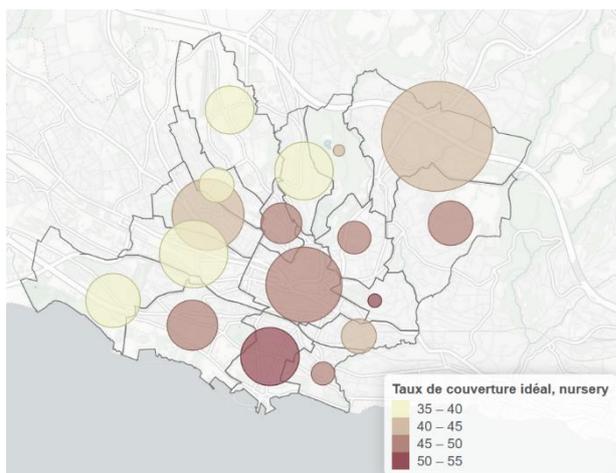
Au niveau géographique, une forte variabilité du taux de couverture idéal est observée entre les différents quartiers de la ville. Rappelons ici que la valeur du taux s'exprime en nombre de places nécessaires rapporté au nombre total d'enfants. Une valeur faible du taux en question correspond à une pression plus faible. A l'inverse, une valeur élevée dénote une demande théorique accrue.

Le premier constat que la lecture du graphique rapporté ci-contre permet de faire est l'impact du faible taux d'activité des mères dans les quartiers de Montoie / Bourdonnette et de Borde / Bellevaux en lien notamment avec les origines socio-culturelles des ménages. Ces deux quartiers présentent les taux de couverture idéaux les plus faibles se situant à moins de 1 place nécessaire pour 3 enfants. Comme deuxième constat, on observe que l'ouest de la ville présente des taux de couverture idéaux plus faibles que le centre la partie sud-est de la ville. En effet, les quartiers du Centre, de Sous-Gare / Ouchy, de Mousquines / Bellevue ou encore de Montchoisi, à la population plus aisée présentent les taux les plus élevés. Ceci s'explique par la généralisation des hauts taux d'activités des ménages qui y résident.

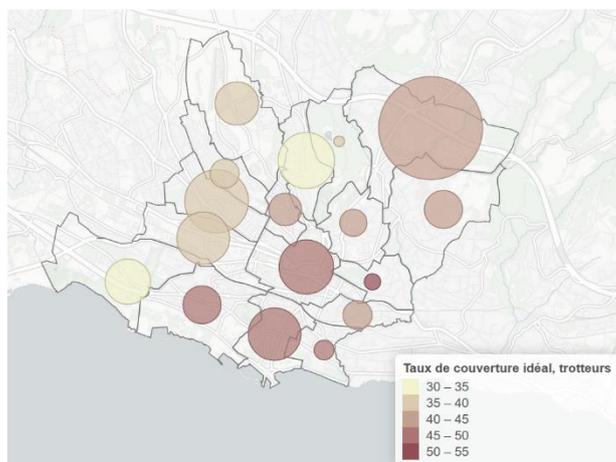


Disparités du taux de couverture idéal au préscolaire en lien avec la conciliation dans les quartiers de la ville.

Les disparités rapportées de manière générale ci-dessus au sein des quartiers peuvent être déclinées selon les groupes d'âges dans les quartiers de la ville.



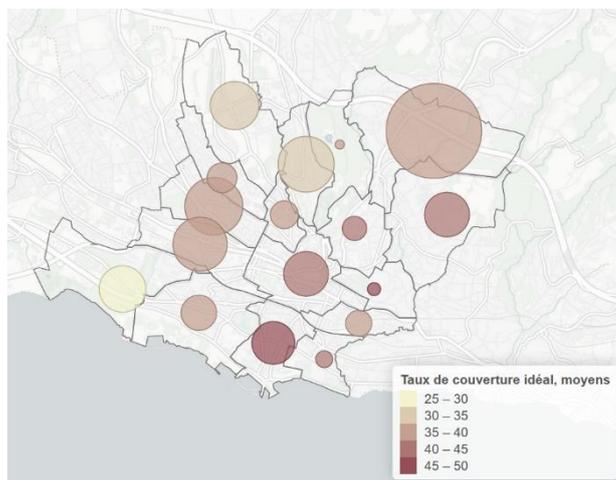
Cartographie des disparités du taux de couverture idéal pour le groupe de nursery entre les quartiers de la ville.



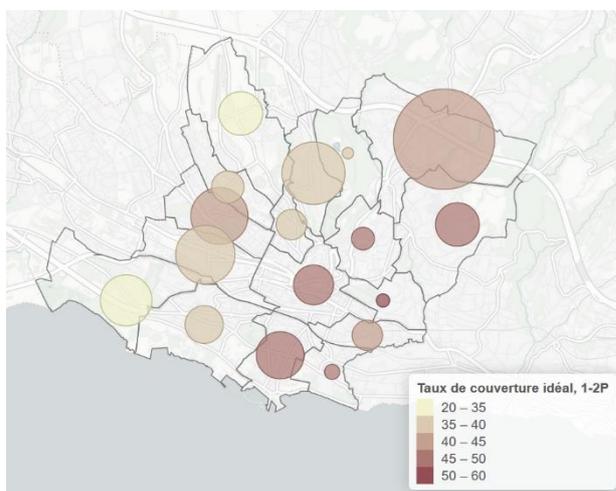
Cartographie des disparités du taux de couverture idéal pour le groupe des trotteurs entre les quartiers de la ville.

La carte du groupe de nursery présente une géographie très contrastée du taux de couverture idéal en lien avec la conciliation avec d'une part une partie ouest de la ville à la pression plus faible et d'autre part une partie est, en particulier sud-est, de la ville qui présente une forte pression liée aux taux d'activité importants. Ces différences s'estompent l'âge des enfants avançant en préscolaire comme le montre les cartes des groupes des trotteurs puis des moyens.

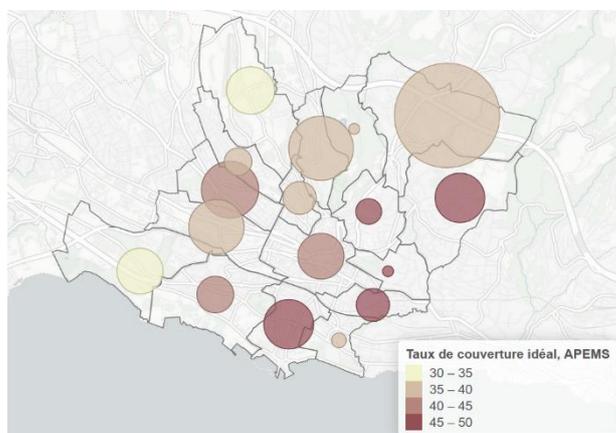
Au niveau du parascolaire, on observe que la ville retrouve progressivement ce clivage entre l'ouest et l'est lequel s'exprime pleinement aux âges de l'APEMS comme le montrent les deux cartes rapportées ci-dessous.



Cartographie des disparités du taux de couverture idéal pour le groupe des moyens entre les quartiers de la ville.



Cartographie des disparités du taux de couverture idéal pour les 1 et 2P entre les quartiers de la ville.

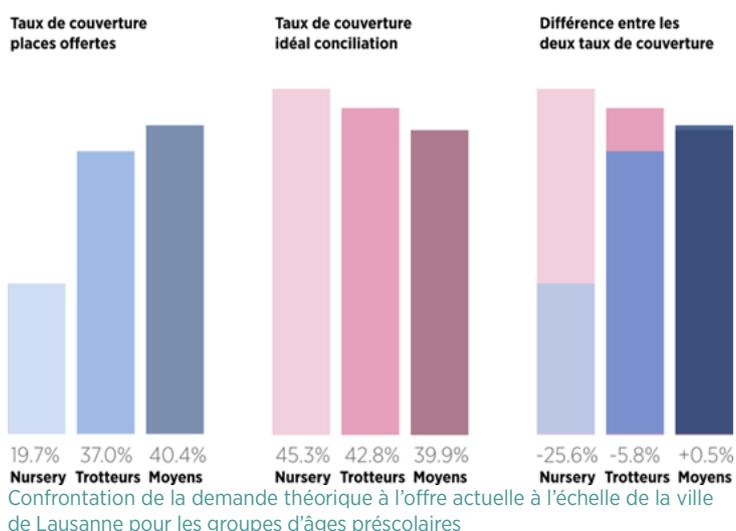


Cartographie des disparités du taux de couverture idéal pour les 3 à 8P entre les quartiers de la ville.

Tenant compte de cette valeur de taux de couverture idéal, il est possible de comparer les valeurs obtenues pour la demande théorique et celles établies précédemment sur l'offre existante.

Le graphique ci-contre présente cette confrontation du taux de couverture actuel calculé sur la base des places offertes avec le taux de couverture idéal présenté ci-dessus. La différence entre les deux situations est mise en évidence dans la partie de droite.

Il ressort qu'en l'état actuel, la nursery montre le plus grand déficit de places alors que les trotteurs s'approchent de la situation idéale et que les moyens sont dans la cible.



Cette confrontation au sein des quartiers de la ville met en évidence de grandes disparités comme le montre le tableau rapporté ci-contre.

Quartier	Taux de couverture		
	idéal	offert	différence
Zones foraines	44.1%	46.8%	2.7%
Montoie/Bourdonnette	35.3%	37.8%	2.5%
Vallon/Béthusy	44.8%	47.2%	2.4%
Maupas/Valency	41.4%	36.6%	-4.8%
Sébeillon/Malley	38.5%	29.9%	-8.6%
Bossons/Blécherette	38.0%	29.4%	-8.6%
Borde/Bellevaux	35.3%	24.0%	-11.3%
Beaulieu/Grey/Boisy	38.9%	26.9%	-12.0%
Sallaz/Vennes/Séchaud	43.1%	30.1%	-13.0%
Florimont/Chissiez	43.3%	30.1%	-13.2%
Sauvabelin	40.4%	25.7%	-14.7%
Montriond/Cour	46.8%	31.5%	-15.3%
Vinet/Pontaise	44.5%	25.7%	-18.8%
Mousquines/Bellevue	53.3%	34.2%	-19.1%
Châilly/Rovéréaz	45.2%	23.5%	-21.7%
Montchoisi	46.4%	23.1%	-23.3%
Centre	47.7%	23.5%	-24.2%
Sous-Gare/Ouchy	50.6%	26.1%	-24.5%

Confrontation du taux de couverture actuel au taux idéal modélisé pour les groupes d'âges préscolaires et à l'échelle des quartiers de la ville.

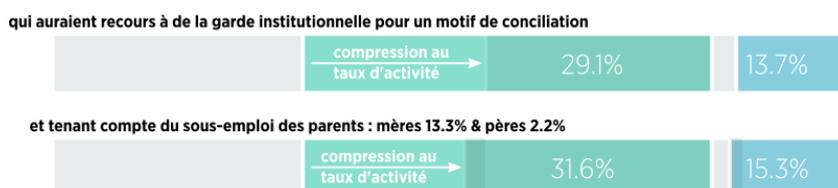
En parascolaire, la même confrontation met en évidence que le taux de couverture idéal de 40.5% pour les 1-2P n'est pas loin d'être atteint par le taux de couverture actuel qui est de 38.4%. Pour ce qui est des APEMS, on observe qu'un effort reste nécessaire pour amener le taux actuel de 35.0% à sa valeur idéale de 39.8%. Tous les constats convergent pour mettre en évidence que le groupe de la nursery constitue l'enjeu principal. Relevons que ces chiffres écartent les effectifs «Hors-Lausanne» et que la part d'enfants étant accueillie dans des structures privées non subventionnées n'est pas soutirée.

### La considération du sous-emploi

Toujours dans une perspective de conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle des familles, il est intéressant de considérer un fait souvent laissé de côté car mal documenté qu'est le sous-emploi. Cette notion fait référence à la volonté d'une part de la population active de l'être à un taux supérieur. Selon les études menées par l'OFS à l'échelle nationale, ce phénomène touche 13.3% des mères et 2.2% des pères avec enfant. Ces chiffres comportent aussi bien les personnes dont le désir est de renforcer leur temps partiel (60% des cas) que celles qui ont pour désir d'accéder à un temps plein (40% des cas).

La prise en compte de ces chiffres vient renforcer le taux de couverture nécessaire de l'ordre de 4% sans distinction possible entre les différents groupes d'âge des enfants.

Ceci a pour effet de porter le taux de couverture idéal à 46.9% en âge préscolaire et à 42.5% en âge scolaire.



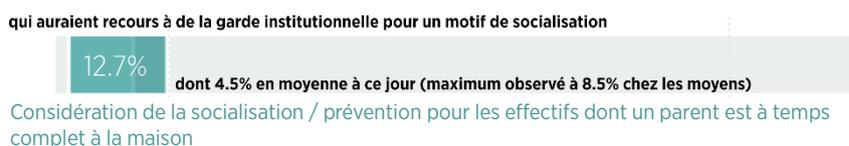
Effet de la considération du sous-emploi des parents sur les besoins associés aux temps partiels et temps plein chez les préscolaires.

## La demande associée à la socialisation et à la prévention

En marge de la conciliation, la socialisation et la prévention constituent des motifs importants à ce jour qui touchent principalement la catégorie d'enfants jusque-là laissée de côté dans la présente discussion, à savoir les enfants dont un parent est au foyer et qui de ce fait n'ont pas de besoin de garde associé à de la conciliation.

Il reste à ce stade difficile d'évaluer le niveau du besoin au sein des 12.7% d'enfants que constitue cette catégorie.

Toutefois, nous pouvons relever qu'à ce jour en préscolaire à Lausanne 4.5% des enfants sont concernés par de la garde au motif de la socialisation.



Dans les faits il s'agit certainement d'un nombre minimal car une large majorité des besoins sont couverts par le prévalent motif de conciliation. De plus, ce nombre est contraint par les places disponibles dans les institutions. Ce dernier point est mis en évidence par la variabilité de la part d'enfants accueillis au motif de la socialisation et de la prévention lequel passe à 8.5% chez les moyens, groupe pour lequel le nombre de places disponibles est bien plus élevé. Ceci renforce l'idée que le taux général de 4.5% est contraint par le manque de places pour les plus jeunes et pourrait atteindre les 8 à 9% au global.

En complément, la prévention touche 0.7% des enfants aujourd'hui. Il apparaît que si l'on cumule ces deux motifs la demande théorique de près de 9 à 10% des enfants pourraient y être associée. Dès lors, le taux de couverture idéal passe à 56% pour tenir compte des motifs de socialisation et de prévention au préscolaire.

## La demande liée à d'autres motifs

Au final, il convient de considérer les effectifs restant pour tout autre motif de garde allant dans le sens de l'universalité de l'accès à la garde sans jugement de motif. Cela revient à traiter la part des 12.7% qui ne tomberait pas sous le motif de la socialisation ou de la prévention (entre 2 et 3%), ainsi que de la part d'enfants dont le-s parent travaille à temps partiel pour les moments durant lesquels le-s parent est au foyer. Cette dernière catégorie touche 18.3% des enfants soit près de 1 enfant sur 5 qui pourrait être concerné par de l'accueil pour un autre motif.

## En conclusion

Il ressort de cette analyse des motifs et des besoins qui en découlent que le taux de couverture idéal atteint 56% s'il est tenu compte des motifs évoqués de la conciliation, du sous-emploi et de la socialisation-prévention. Si à cela s'ajoute le principe de réalité qui veut que l'optimisation des places se heurte à la limite d'environ 89%, alors ce chiffre passe à 65%. Nous pouvons considérer ce chiffre comme une valeur plancher.

A l'opposé, si l'on considère un besoin total (soit 100%) auquel on retranche la part de prise en charge non-institutionnel, le taux de couverture atteindrait 77.9%. Cela revient prendre en compte tous les motifs évoqués, à savoir la conciliation, le sous-emploi, la socialisation-prévention et les autres motifs. En y associant le principe de réalité mentionné ci-dessus ce chiffre passe à 87%. Cette vision maximaliste peut être interprétée comme un plafond absolu car son modèle repose sur deux hypothèses elles-mêmes maximalistes. Premièrement, le recours à la socialisation-prévention voire à de la garde pour tout autre motif toucherait tous les enfants qui ne seraient pas au bénéfice d'une prise en charge complète (placement à 100%) pour un motif de conciliation. Deuxièmement, le recours à de la garde se traduirait systématiquement par une prise en charge complète. Ces deux hypothèses paraissent pour le moins discutables, mais permettent d'établir un portrait de la demande maximale.

Dès lors, l'optimum recherché pour répondre à la demande dans une logique d'universalité de l'accueil se situe entre le taux de couverture de 65% décrit comme idéal et celui de 87% caractérisé comme maximaliste.

En guise de conclusion il est important de relever que si pour plusieurs groupes d'âge la situation actuelle semble en passe d'offrir un nombre de places à même de couvrir la demande de conciliation modélisée, à l'exception notoire de la nursery, la couverture de la demande formulée par les autres motifs est encore loin d'être atteinte.

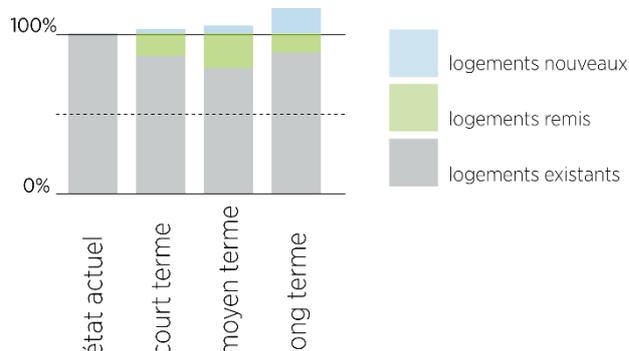
## MODELISATION DE LA DEMANDE FUTURE

Les chiffres jusque-là mentionnés concernent la situation actuelle et ne tiennent compte ni de l'évolution démographique dont la ville est le théâtre, ni de l'évolution des comportements et pratiques des familles en matière de garde ou encore de l'évolution des taux d'activité des parents. Ces facteurs d'évolution de la demande doivent dès lors être intégrés à la prospective.

### Les effets de l'évolution démographique

L'évolution démographique qui participe pour un part non négligeable de la hausse future de la demande a été modélisée tenant compte de plusieurs facteurs. Les premiers facteurs que sont la migration et la croissance intrinsèque des effectifs d'enfants selon leur âge ont été évoquée au chapitre 3. Le but principal de la croissance intrinsèque étant d'identifier la part de croissance déliée de celle du logement, cette dernière doit encore être intégrée à la discussion.

Pour le logement, deux mécanismes complémentaires sont identifiés, à savoir une mise à disposition par la création de nouveaux logements et par la libération de logements existants. Le graphique rapporté ci-contre présente les effets de ces deux types d'évolution. Relevons que si la création de nouveaux logements prend majoritairement place en des lieux bien définis par la planification urbaine, la libération elle touche la ville de manière beaucoup plus diffuse et impacte de ce fait l'entier des quartiers en des termes comparables.



Evolution pressentie du parc de logements mis à disposition des familles sur la Ville de Lausanne

Il ressort de cette analyse des évolution démographiques, menée en grande partie dans le cadre de la planification scolaire mais détaillée à l'échelle des groupes d'âges propres à l'accueil de jour, que les effectifs préscolaires vont progresser de +4.7% à l'horizon 2025 (5.4% en parascolaire) et de +14.3% à l'horizon 2030 (14.5% en parascolaire), avec un effet direct sur l'évolution du besoin en places.

### Les effets de l'évolution des taux d'activité

En parallèle, l'évolution des taux d'activité des parents selon la tendance devrait avoir un effet à la hausse de l'ordre de 5.4% à l'horizon 2025 (2.7% en parascolaire) et de 10.8% à 2030 (5.4% en parascolaire) sur le taux de couverture idéal associé à la conciliation. En effet, cette valeur a évolué à la hausse de 0.46 pt% par an sur ces 5 dernières années.

Dès lors les enjeux identifiés pour répondre séquentiellement à la demande de conciliation, voire de conciliation élargie, à celle de socialisation, de prévention et pour terminer à tout autre motif seront largement accentués par les évolutions pressenties.

## CONCLUSION

L'analyse de diagnostic et de prospective de la demande dans les quartiers de la Ville de Lausanne met en évidence une situation très variable suivant les âges et les secteurs de ville considérés. L'offre actuelle peine à couvrir la demande en nursery alors qu'elle tend à satisfaire la demande de conciliation modélisée pour les autres groupes d'âges. Bien évidemment que cette analyse occulte le défaut de couverture qui se lit à une échelle encore plus fine à savoir celle des besoins spécifiques des parents en termes de jours ou d'heures.

La prise en compte de motifs autres que la conciliation vient ajouter à la pression déjà observée pour aller jusqu'à presque doubler la demande. A cela vient s'ajouter l'évolution pressentie à la hausse de la demande en lien avec la croissance démographique et le renforcement des taux d'activité de la population lausannoise.

Le développement de l'offre dans le contexte actuel se heurte à deux écueils importants. D'une part, les opportunités immobilières dans un milieu urbain très dense se font de plus en plus rares. D'autre part, la complexité qui accompagnent les démarches de planification et les lenteurs qui en découlent vont croissantes. Dès lors, le développement de structures d'accueil ne serait-ce que pour satisfaire la demande liée à la conciliation constitue déjà en soi un défi de taille. Le développement plus large de l'accueil tel que le demande le postulat "Objectif 100%" aura pour effet encore de le rehausser.

# GLOSSAIRE

<i>Accueil collectif</i>	accueil régulier dans la journée de plusieurs enfants au sein d'une institution de type crèche, garderie, unité d'accueil pour écoliers (UAPE) ou accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) (d'après Numerus 2017).
<i>Accueil extrafamilial</i>	prise en charge des enfants par une personne autre que les parents (d'après Portrait des familles vaudoises, 2015).
<i>Accueil familial</i>	prise en charge d'enfants dans le foyer d'une accueillante en milieu familial (AMF) rattachée à un réseau d'accueil de jour (d'après Numerus 2017).
<i>Accueil parascolaire</i>	prise en charge des enfants en âge scolaire (de 4 à 12 ans), en unités d'accueil pour écoliers ou dans les écoles à horaire continu.
<i>Accueil préscolaire</i>	prise en charge des enfants âgés de 0 à 3 ans inclus, en crèches, garderies ou jardins d'enfants.
<i>AFJ</i>	accueil / accueillante familiale de jour.
<i>Allochtone</i>	qui provient d'un endroit différent, en opposition à autochtone.
<i>AMF</i>	accueil / accueillante en milieu familial.
<i>APEMS</i>	accueil pour enfants en milieu scolaire.
<i>Autochtonie</i>	notion caractérisant les personnes qui résident dans la localité ou la région où elles sont nées et ont grandi. Le degré d'autochtonie d'un territoire détermine la part d'habitants indigènes.
<i>Besoins hebdomadaires en accueil de jour</i>	demande de garde exprimée en jours par semaine.
<i>Cohorte</i>	groupe d'individus qui possèdent des caractéristiques démographiques semblables, plus généralement qui appartiennent à une même catégorie d'âge, par exemple les 0-3 ans.
<i>Quartier riche</i>	quartier dont la situation géographique et économique a abouti à la concentration de ménages au revenu élevé.
<i>Demande globale en accueil de jour</i>	demande à la fois institutionnelle et non institutionnelle.
<i>Demande institutionnelle en accueil de jour</i>	demande en accueil collectif et en accueil familial de jour.
<i>Enfants d'âge préscolaire</i>	enfants n'ayant pas encore 4 ans révolus, à savoir les catégories incluant nursery (bébés), trotteurs et moyens (parois appelés grands) dans les structures d'accueil.
<i>Enfants d'âge parascolaire</i>	enfants d'âge scolaire entre la 1P et la 8P, soit à partir de 4 ans révolus jusqu'à 11 ans. Dès 12 ans révolus, les enfants ne sont en principe plus pris en charge par l'accueil de jour.
<i>Facteur explicatif</i>	variable observable pouvant être considérée comme une source d'explication d'un comportement ou d'un processus reconnu et de ses variations.
<i>FAJE</i>	Fondation pour l'accueil de jour des enfants, responsable de coordonner et de faciliter le développement de l'accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans sur le territoire cantonal. Financée par l'Etat de Vaud, les communes, les employeurs vaudois et bénéficiant d'un don de la Loterie Romande, elle encadre et subventionne les réseaux d'accueil de jour dans le développement de l'offre régionale (d'après <a href="https://faje-vd.ch/">https://faje-vd.ch/</a> ).
<i>Foyer multigénérationnel</i>	ménage qui compte, en plus du noyau familial formé par un couple et ses enfants, d'autres personnes de la famille, généralement les grands-parents des enfants. Par extension, il peut aussi s'agir d'autres membres apparentés (oncle, tante, arrière grand-parent, etc.).
<i>Garde formelle</i>	forme de prise en charge extrafamiliale des enfants passant par un service rémunéré, institutionnel ou non (nounou, fille au pair, employé-e de maison).
<i>Garde informelle</i>	forme de prise en charge extrafamiliale des enfants non institutionnelle et généralement non rémunérée (parenté, voisins, connaissances).
<i>Garde institutionnelle</i>	forme de prise en charge extrafamiliale des enfants correspondant aux structures d'accueil collectif, privées ou publiques, ainsi qu'à l'accueil familial de jour organisé en réseau.
<i>Garde non institutionnelle</i>	forme de prise en charge extrafamiliale des enfants par des personnes privées, non organisées en réseau (mamans de jour indépendantes, nounous, parenté, voisins, connaissances).
<i>LAJE</i>	Loi sur l'accueil de jour des enfants du Canton de Vaud.

<i>Ménage familial</i>	selon les critères de l'Office fédéral de la statistique, les ménages familiaux comprennent également les couples sans enfant. En revanche, les ménages de personnes apparentées mais sans lien d'ascendance directe (par exemple cohabitation de frères et sœurs adultes) ne sont pas comptés dans les ménages familiaux.
<i>Nursery</i>	sous-groupe d'enfants de 0 à 18-24 mois environ, accueillis en structure d'accueil. Parfois, une distinction est faite entre les bébés (jusqu'à 12 mois) et les minis.
<i>OAJE</i>	Office de l'accueil de jour des enfants, chargé de délivrer les autorisations d'exploiter une institution d'accueil collectif de jour des enfants et de surveiller les différentes formes d'accueil à la journée des enfants, hors de leur milieu familial.
<i>Place autorisée</i>	place reconnue dans le cadre des autorisations délivrées par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Les places autorisées ne sont pas forcément toutes utilisées, notamment dans le contexte de l'accueil familial de jour.
<i>Place à plein temps</i>	en accueil collectif préscolaire, divers types d'institutions offrent des places d'accueil sans que celles-ci ne soient comparables en termes d'horaires d'ouverture. Le critère retenu pour définir une place à plein temps est sa compatibilité avec une activité professionnelle à plein temps des parents, soit 2530 heures par an (qui correspond, par exemple, à 11 heures d'ouverture par jour en moyenne et 230 jours par an). Cette normalisation des places a surtout pour effet une réduction du poids des institutions d'accueil collectif préscolaire dont les horaires sont restreints et dont la principale mission est la socialisation des enfants, par exemple les halte-jeux (d'après Portrait des familles vaudoises, 2015).
<i>Place offerte</i>	place autorisée et disponible généralement de manière durable, compte tenu du personnel d'encadrement engagé dans l'institution.
<i>Potentiel d'accueil</i>	expression des besoins de garde en nombre d'enfants attendus par place d'accueil, considérant que l'occupation des places est maximisée (notion inverse du taux de besoin.)
<i>Quartier</i>	partie d'une commune ou d'une localité possédant une certaine homogénéité en termes de fonction (résidentielle, économique, publique, etc.) et de statut des occupants (catégorie socio-économique des habitants, qualification de l'emploi, etc.).
<i>Réseau d'accueil de jour</i>	regroupement communal ou intercommunal de collectivités publiques, de partenaires privés, de structures d'accueil collectif et de structures de coordination de l'accueil familial de jour, ayant pour but le développement et la mise sur pied de l'accueil de jour dans le territoire concerné (d'après <a href="https://faje-vd.ch/dispositifs/les-reseaux/">https://faje-vd.ch/dispositifs/les-reseaux/</a> ).
<i>Structure à temps d'ouverture élargi (TOE)</i>	lieu d'accueil préscolaire prioritairement destiné à des enfants dont les parents travaillent, sont en formation ou en recherche d'emploi (d'après Numerus 2015). Structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé (d'après Focus, 2015).
<i>Structure à temps d'ouverture restreint (TOR)</i>	lieu d'accueil généralement utilisé à des fins de socialisation ou par les parents actifs professionnellement en combinaison avec un autre type d'accueil (d'après Numerus 2015). Structures ouvertes moins de 45 heures par semaine ou moins de 45 semaines par an, ne proposant pas de repas de midi (d'après Focus, 2015).
<i>Taux de besoin</i>	proportion d'enfants demandeurs d'une solution de garde par rapport au total (notion inverse du potentiel d'accueil).
<i>Taux de couverture</i>	nombre de places à plein temps offertes rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population (d'après Numerus 2017).
<i>Taux de fréquentation</i>	nombre moyen d'enfants accueillis chaque jour durant un mois de référence par rapport au nombre d'enfants du même âge dans la population. Comparativement au taux de couverture, le taux de fréquentation permet d'introduire dans le calcul le nombre de jours d'ouverture des structures. Pour deux structures qui offrent le même nombre de places et qui accueillent chaque jour le même nombre d'enfants, le nombre moyen d'enfants accueillis par jour dans une structure ouverte 4 jours par semaine sera inférieur au nombre moyen d'enfants dans une structure ouverte 5 jours par semaine. Le taux de fréquentation est limité par le nombre de places offertes et de jours d'ouverture et permet ainsi d'exprimer l'utilisation d'une prestation offerte (d'après Numerus, 2013).
<i>Taux de recours</i>	nombre d'enfants accueillis rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population (d'après Numerus 2017).
<i>Taux de satisfaction</i>	nombre de places à plein temps offertes rapporté à la demande modélisée effective d'enfants en équivalents plein-temps.
<i>Trotteur</i>	sous-groupe d'enfants de 18-24 à 30-36 mois environ, accueillis en structure d'accueil. Au-delà de 30-36 mois, ils entrent dans le groupe des moyens ou des grands jusqu'à leur entrée à l'école.
<i>UAPE</i>	unité d'accueil pour écoliers.

## REFERENCES

- FAJE, 2018, Evaluation des besoins en matière de places d'accueil des enfants dans le Canton de Vaud à 5 et 10 ans
- OFS, 2020, Sous-emploi en 2019, Enquête suisse sur la population active ESPA
- OFS, 2020, Accueil extrafamilial et parascolaire des enfants en 2018 : Les grands-parents, les crèches et les structures parascolaires assurent la majeure partie de la garde
- OFS, 2015, Le bénévolat en Suisse 2013/2014

# ANNEXE 1

## LISTE DES INTERLOCUTEURS RENCONTRÉS OU INTERROGÉS PAR TÉLÉPHONE

- Jean-Claude Seiler, Chef du Service d'accueil de jour de l'enfance, Ville de Lausanne
- Barbara de Kerchove, Chef du Service des écoles, Ville de Lausanne
- Claude Thüler, Cheffe du secteur préscolaire, Ville de Lausanne
- Chantal Isenring, Cheffe du secteur parascolaire, Ville de Lausanne
- Valérie Denisart, Adjointe cheffe du secteur préscolaire, Ville de Lausanne
- Muriel Débaz, Responsable du Bureau d'Information aux Parents, Ville de Lausanne
- Yves Cochard, Adjoint administratif au Service de l'accueil de jour de l'enfance, Ville de Lausanne
- Valérie Canepa, Directrice de l'Accueil en Milieu Familial de Jour L'AMIFA  
Jean-Marc Peitrequin, Adjoint administratif, Domaine accueil vacances, Ville de Lausanne
- Didier Schweizer, Responsable communal des prestations DAC, Ville de Lausanne
- Claudia Mühlebach, Cheffe de projets, Service de l'accueil de jour de l'enfance, Ville de Lausanne